

**UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI**

**Filosofická fakulta**

Katedra romanistiky



**La féminisation linguistique – en voie d’un  
langage plus équitable**

**Linguistic Feminization – Way to a More  
Equal Language**

**Diplomová práce**

**Tereza Foukalová**

Vedoucí práce: doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.

Olomouc 2009

Prohlašuji, že jsem tuto diplomovou práci vypracovala samostatně a uvedla v ní veškerou literaturu a ostatní zdroje, které jsem použila.

V Olomouci dne .....

.....  
Tereza Foukalová

## **Anotace**

Tato diplomová práce se věnuje otázce jazykové feminizace ve francouzštině. Jejím cílem je představit tuto problematiku jak z teoretického, tak z praktického pohledu. Práce je rozdělena do třech hlavních částí. První část práce je věnována východiskům feminizace jazyka, kterými jsou politická korektnost a feministické hnutí. V druhé části se práce zabývá feminizací jako takovou, především její historií a tématy. Třetí a poslední část představuje praktické aspekty jazykové feminizace. Jedná se zejména o poukázání na nerovnosti ve slovní zásobě francouzštiny z pohledů mužů a žen, o prosazování ženských ekvivalentů názvů povolání, funkcí a titulů a nakonec o feminizaci v rovině textové.

Klíčová slova:

Politická korektnost, feminismus, jazyková feminizace, nerovnosti ve slovní zásobě, ženské ekvivalenty názvů povolání, feminizace textů

## **Annotation**

This thesis deals with the question of linguistic feminization in the French language. The aim of the paper is to present the issue from both the theoretical and the practical point of view. The thesis is divided into three main parts. The first part gives the sources of the feminization of the language, which is the movement of Political Correctness together with the feminism. The second part deals with the linguistic feminization as such, mainly with its history and themes. The third, and the last, part of the paper pursues some practical aspects of the linguistic feminization. In particular, it points out the inequalities in French vocabulary from the point of view of women and men, introduces the feminine equivalents of names of professions, fonctions and titles, and introduces the feminization of texts.

Key words:

Political correctness, feminism, linguistic feminization, inequalities in vocabulary, feminine equivalents of names of professions, feminization of text

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	6
<b>1. Ad fontes de la féminisation linguistique</b> .....	8
1.1 La <i>Political Correctness</i> .....	8
1.1.1 Les origines du terme .....	9
1.1.2 Les manifestations de la <i>political correctness</i> .....	10
1.1.3 Les controverses de la <i>political correctness</i> .....	13
1.2 Le féminisme .....	14
1.2.1 Un peu de l'histoire de la condition féminine .....	14
1.2.2 La lutte pour la libération des femmes .....	16
1.2.3 Les courants de la pensée féministe .....	18
<b>2. La féminisation linguistique</b> .....	21
2.1 L'histoire du combat .....	21
2.2 Paroles = pouvoir .....	22
2.3 Monsieur, Mademoiselle, Madame .....	25
2.4 Le conservatisme des dictionnaires .....	26
2.5 A propos du masculin générique .....	27
<b>3. Quelques aspects pratiques de la féminisation linguistique</b> .....	30
3.1 Les inégalités dans le vocabulaire .....	30
3.1.1 Les femmes à la barbe .....	31
3.1.2 Vierge Marie ou Marie Madeleine ? .....	32
3.1.3 Unité en forme, distinction en sens .....	34
3.2 La féminisation linguistique dans le domaine professionnel .....	37
3.2.1 Contre la féminisation des noms de métiers, titres, grades et foctions .....	38
3.2.2 Le Québec .....	40
3.2.3 La Suisse romande .....	42
3.2.4 La Communauté française de Belgique .....	43
3.2.5 La France .....	44
3.2.6 Règles de la féminisation des noms de professions et fonctions .....	45
3.2.7 Les professions résistant à la féminisation .....	46

3.2.8 Les professions résistant à la masculinisation .....	49
3.3 La féminisation des textes .....	51
<b>Conclusion</b> .....	<b>55</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>57</b>

## Introduction

Tous les êtres humains sont égaux, et chaque personne a le droit à la liberté et à l'autodétermination. Ces prérogatives sont garanties à tout le monde par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais la réalité est bien souvent différente. Les droits humains fondamentaux sont constamment violés partout dans le monde.

Ce mémoire de maîtrise se concentre sur la position des femmes telle qu'elle se reflète dans la société et dans la langue. Les deux sont étroitement liées et il est impossible de décider si c'est la société qui détermine l'usage linguistique ou si c'est la langue qui peut changer les attitudes sociales en changeant les conventions langagières.

La féminisation linguistique est l'une des manifestations des efforts pour rendre la langue plus équitable. Cette initiative des linguistes et des féministes ne constitue pas un mouvement précisément défini, néanmoins il est possible de trouver plusieurs points de repère communs à tous ceux et à toutes celles qui font remarquer les inégalités et les dissymétries présentes dans la langue et, par extension, dans la société.

Dans la première partie du mémoire nous présenterons deux mouvements qui peuvent être considérés comme être au départ de la féminisation linguistique. Il s'agit de la *political correctness* et du féminisme. La *political correctness* est un phénomène né dans les années 1980 dans les universités américaines comme l'effort qui fait place aux minorités ethniques, sexuelles ou religieuses. Dans la pratique, c'est un mouvement qui vise à effacer de la langue toute notion, toute expression qui véhicule le manque de respect ou le mépris. De l'autre côté, l'histoire du féminisme est beaucoup plus longue. Depuis plus de deux cents ans les femmes tâchent de changer leur condition inférieure par rapport aux hommes. En combinant la lutte des féministes avec l'idée de la *political correctness* que la langue peut contribuer au changement des attitudes sociales, la féminisation linguistique aide à faire une véritable place pour les femmes dans la langue.

La deuxième partie sera consacrée à la problématique de la féminisation linguistique comme telle. Le monde, les réalités sont classées, jugées et décrites selon le point de vue exclusif des hommes. Les partisans de la féminisation de la langue font remarquer cette vision unilatérale qui se traduit par plusieurs phénomènes. Il s'agit surtout de l'appropriation du pouvoir discursif de la part des hommes, du manque d'identité indépendante des femmes, et du problème du masculin générique.

Dans la troisième partie nous tâcherons de présenter quelques aspects pratiques de la féminisation linguistique. A part les inégalités entre les femmes et les hommes qui se montrent sur plusieurs niveaux de la langue, nous traiterons surtout le problème de l'introduction des équivalents féminins des noms de professions et fonctions dans quatre pays de la francophonie (la France, le Québec, la Communauté française de la Belgique et la Suisse romande). La féminisation lexicale est liée avec la féminisation des textes qui représente le pas suivant dans les efforts pour rendre les femmes visibles dans la langue.

## 1. *Ad fontes* de la féminisation linguistique

La féminisation de la langue met sur le plan linguistique les principes de l'égalité que d'autres mouvements tâchent de promouvoir dans la société. Nous pouvons reconnaître deux influences principales qui sont au départ de l'apparition des efforts de la féminisation linguistique – il s'agit du mouvement de la *political correctness* ou politiquement correct, si l'on accepte l'anglicisme francisé, et le féminisme. Dans ce chapitre nous essaierons d'expliquer comment l'interaction du politiquement correct et du féminisme a donné naissance aux efforts de rendre la langue plus équitable.

### 1.1 La Political Correctness

Ce phénomène socio-linguistique s'est répandu des universités américaines dans tous les domaines de la vie aux Etats-Unis aussi bien qu'ailleurs. Le mouvement a commencé à s'établir dans les années 1980 mais l'histoire de la *political correctness* et de ce comportement particulier qu'elle désigne remonte bien au début du vingtième siècle. Mais que'est-ce que la *political correctness* au vrai ? La définition précise est particulièrement difficile à donner parce que le terme couvre tout un tas des activités, « du féminisme aux interdictions de fumer, du multiculturalisme au recyclage des bouteilles, de la déconstruction à la diététique nouvelle » (Fassin 34). Néanmoins, un regard dans le dictionnaire nous fournit une définition assez large pour inclure toutes les connotations possibles : d'après *Le Petit Larousse* (2003) *politiquement correct*

se dit d'un discours, d'un comportement prétendant bannir ou contrer tout ce qui pourrait blesser les membres des catégories et des groupes jugés victimes de l'ordre dominant ; *par extension, péjorativement*, se dit d'un discours ou d'un comportement d'un progressisme convenu et intolérant (*Le Petit Larousse* 265).

Pour mieux comprendre la signification actuelle du terme, il serait utile de connaître l'histoire de la désignation.

### 1.1.1 Les origines du terme

La notion de la « correctness » fait partie du discours politique dès le début du vingtième siècle. Le premier homme politique qui a introduit cette notion dans son programme politique était Vladimir Ilitch Lénine, le dictateur de l'Union Soviétique (voire Ellis). Dans le contexte de la Russie communiste l'idée du politiquement correct était liée avec la doctrine socialiste. Le régime dictatorial a introduit le concept de la *political correctness* qui était virtuellement identifiée avec une seule vérité, avec une seule explication de toutes les actions politiques prises par les politiciens soviétiques.

L'établissement du comportement politiquement correct représentait pour les élites soviétiques le moyen de se débarrasser d'éléments incorrects – l'incorrection des éléments en question était déterminée par les élites du Parti conformément à la doctrine du centralisme démocratique. La terreur même était politiquement correcte. (Ellis 417)

Le but était clairement défini – utiliser le discours du politiquement correct pour forcer des éléments non-conformes soit à se soumettre soit à disparaître.

L'autre homme politique qui a largement employé les principes de la *political correctness* était Mao Tsé-Tung. Ce dictateur chinois a continué la « tradition » communiste en ce qui concerne le traitement de ses adversaires politiques. Donc, dès son introduction dans le comportement politique et sociale, la *political correctness* était inséparablement liée avec la terreur et l'intolérance. Jusqu'ici ce n'est pas l'histoire enviable.

Loin de l'atmosphère restreinte des pays communistes, la *political correctness* est reprise, reconsidérée et remodelée dans les années 1980 sur le terrain des universités américaines. Malheureusement, sa nature reste la même.

A la fin des années 1980 certaines universités américaines ont publié des codes pour ajuster les rapports entre étudiants, et entre étudiants et professeurs. Le but était de promouvoir le comportement respectueux envers les autres et de combattre « l'hostilité, l'injure et le manque de respect, qu'ils soient sexiste, ethnique, raciste ou xénophobe » (Haroche, Montoia 381). Le problème est qu'en essayant de prescrire comment parler, et surtout comment ne pas parler, les partisans de la *political correctness* violent une liberté fondamentale – celle d'expression.

Néanmoins, dès le début des années 1990 le politiquement correct a commencé à s'imposer dans toute la société. C'était surtout grâce à une large couverture médiatique. Peu à peu les principes de la *political correctness* font pénétrer dans tous les domaines de la vie – constituant ainsi la police langagière.

Les idées de la *political correctness* trouvent leur place dans le vocabulaire et la société française dans les années 1990 :

les débats américains ne sont pas restés sans écho à l'étranger, et tout particulièrement en France. Dès l'été 1991, la presse [...], puis les revues [...], ont repris le sujet pour un public français. [...] Le vocable est donc entré dans le lexique des intellectuels français (Fassin 30–31).

La notion de la *political correctness* est donc plantée dans les esprits des gens dans le monde entier.

### **1.1.2 Les manifestations de la *political correctness***

Comme nous l'avons déjà noté, la *political correctness* exerce de l'influence sur plusieurs domaines des activités humaines. De façon significative elle se manifeste sur le plan linguistique par les restrictions qu'elle impose sur la façon de parler, et sur le plan sociale par la promotion du multiculturalisme et de la discrimination positive.

En ce qui concerne la langue, le discours du politiquement correct a tendance à éviter des énoncés qui peuvent sonner injurieux aux groupes minoritaires ethniques, sexuels ou religieux. Mais il fait ça en donnant les règles précises en matière de propriété ou plutôt d'impropriété des certains

mots et expressions visant à dénommer les gens avec quelconque différence. Bien qu'aucun mot ou phrase n'ait pas le sens fixé à jamais, le discours de la *political correctness* a réussi d'établir une série stable des sens, associations et fonctions. Il travaille avec la force d'une vérité qui a été normalisée (voir Banning 201). Il existe des listes des mots qui, d'après les tenants de la *political correctness*, offrent, soutiennent ou encouragent les attitudes haineuses envers les autres. Et on pense naïvement qu'il est possible d'exterminer ces phénomènes négatifs en se débarrassant des expressions et des phrases qui les expriment, comme si ces mots étaient des « galeux, des mélanomes, ou pire des métastases, à la source de tous les cancers sociaux » (Boulanger 160). Quelques de ces nouvelles créations seraient ridicules si l'on ne savait pas qu'elles sont prises au sérieux. Voici une liste de quelques exemples de ce discours « nouveau » :

<u>« Vieille » expression</u>	<u>Nouvelle expression proposée</u>
petit, -e	personne verticalement défavorisée
obèse	personne différemment proportionnée
réfugié, -e	personne déplacée
vidangeur, -e	préposé, -e à la cueillette des ordures ménagères
personne handicapée	personne à mobilité réduite
décrocheur, -e	jeune en rupture de scolarité
pauvre	sous-privilegié, -e

Les périphrases avec *personne* au centre sont employées très fréquemment. En outre, on s'aide avec les préfixes *non-* et *sous-*, le suffixe *-zéro* et les constructions avec *ne...pas* et *sans* (voir Boulanger 162, 166). Ces tentations de la restructuration de la langue témoignent du désir tyrannique des partisans de la *political correctness* de changer la société à travers les mots.

Le multiculturalisme, tout comme la *political correctness*, est un terme plutôt vague parce qu'il peut couvrir une grande variété des attitudes

dans une grande variété des domaines. Dans le milieu universitaire (ou de l'éducation en général) il s'agit surtout d'élargir le canon culturel traditionnel au-delà de son eurocentrisme pour comprendre les perspectives multiculturelles (voir Strossen). Plus précisément, les sympathisants de la *political correctness* luttent contre la prédominance de la culture du « mâle blanc » (au fait, cette créature est le plus grand ennemi des partisans de la *political correctness*). Ils veulent augmenter notre sensibilité envers les cultures minoritaires par l'introduction des cours spécialisés – des *Studies* (par exemple *Women's Studies*, *Gay and Lesbian Studies*, *African-American Studies*, etc.) qui traitent surtout l'histoire et la littérature. L'idée est que si l'on se rend compte que les minorités (ethniques, sexuelles, religieuses) ont une culture valable tout comme la culture majoritaire, on sera plus tolérant envers n'importe quelles différences. La promotion des perspectives multiculturalistes se répand de la sphère universitaire dans toute la société à travers les médias – il existe des festivals organisés par et pour le public minoritaire, des films et des livres produits par les auteurs issus du milieu « différent » sont présentés dans la presse ou dans la télévision, etc. Il est incontestable que l'interaction avec et la connaissance des autres cultures peuvent enrichir la culture « majoritaire », mais comme toute activité exagérée, l'introduction des perspectives multiculturelles peut mener jusqu'à la répression de la culture occidentale – l'histoire à l'envers, n'est-ce pas ?

La discrimination positive (ou *Affirmative Action* dans la version originale) est la dernière manifestation significative de la *political correctness*. Cette pratique est étroitement liée avec les quotas qui sont progressivement introduits dans les universités, dans l'administration, dans les entreprises, bref partout où le concours d'admission est nécessaire. La discrimination positive apporte les mêmes problèmes que toute la *political correctness* – poussée à l'extrême, elle peut mener à des situations absurdes. L'admission à l'université ou à un poste du travail n'est plus accordée sur la base du talent, des compétences ou des connaissances mais sur la base de l'appartenance à le groupe d'exclus ou de défavorisés. A la

fin, être un homme blanc peut devenir le plus grand désavantage de tout. Toute discrimination est condamnable, soit elle négative ou positive.

### **1.1.3 Les controverses de la *political correctness***

Dans les lignes précédentes nous avons indiqué quelques controverses qu'apporte la pratique de la *political correctness*. Dans les lignes suivantes nous tâcherons de les expliquer plus en détail.

Par leur nature toutes les pratiques de la *political correctness* sont sans exception restrictives, que s'agit-il de transformation du langage, de la promotion du multiculturalisme ou de la discrimination positive.

Le discours du politiquement correct qui tend à effacer toute expression déshonorant les membres des minorités, tend aussi à limiter la liberté d'expression, consciemment ou pas. Les partisans de la *political correctness* luttent pour « l'adoption de bonne conduite langagière (le *speech code*) » qui est néanmoins « souvent déclarée inconstitutionnelle, car elle remet en cause le droit à la libre parole » (Haroche, Montoia 381). C'est un paradoxe que la *political correctness* promouvoit la tolérance en se servant de l'intolérance et l'unification de l'acte et de la pensée.

Mettons à part les restrictions du langage, la *political correctness* tend également à limiter, ou plutôt à uniformiser, la pensée et le comportement, bref la morale publique, de la majorité envers les minorités : elle « prétend gouverner les conduites, rééduquer les comportements et guider les consciences » (Haroche, Montoia 382). Dans sa pratique poussée à l'extrême elle réduit les gens à des créatures sans vues et sans opinions qui se laissent gouverner par ceux qui prétendent de savoir ce qui est bon, juste, propre.

La *political correctness* vise à une société plus égalitaire dans les pensées tout comme dans la langue. Ce phénomène socio-linguistique montre bien la relation étroite entre la langue et la société – l'une influence l'autre. « En interdisant dans le langage toute expression raciste, machiste

et xénophobe, la *Political Correctness* pense pouvoir supprimer l'exclusion et l'inégalité. » (Haroche, Montoia 386) Néanmoins, ce mouvement répandu pose des graves questions morales. Il est évident que l'idéal est l'état où les principes du politiquement correct soient employés naturellement, sans être forcés. Seulement, les moyens utilisés par les partisans du mouvement sont en contradiction avec la liberté d'expression et de pensée. Pour conclure, nous pouvons citer Robert Kimball : « le désir pour l'égalité est l'ennemi de la liberté » (Kimball 165).

## **1.2 Le féminisme**

Le mouvement féministe qui lutte pour la libération des femmes prend naissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution française revendique les droits de l'homme, et les premières tentatives apparaissent pour y ajouter aussi les droits de la femme. Mais ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition du mouvement des suffragettes, que les femmes commencent à se faire une véritable place dans la société. Avant de présenter l'histoire de la pensée féministe et les défis que le féminisme a relevé, il nous serait utile de voir la situation des femmes dans la perspective historique, car, contrairement à ce qu'on pense généralement, les femmes au Moyen Âge jouissaient d'une liberté et des droits que leur consœurs quelques siècles plus tard ne pouvaient pas imaginer.

### **1.2.1 Un peu de l'histoire de la condition féminine**

Commençons dès le début. La condition des femmes dans la société de Rome antique n'était pas enviable. Le droit romain, qui est une source éloquente en ce qui concerne les relations entre les gens, a fait de la femme un objet, et pas un sujet du droit, ce qui était la conséquence de l'idée très répandue de l'infériorité naturelle de la femme par rapport à l'homme. La femme, selon le droit romain, n'existait pas : elle ne pouvait pas entrer dans la vie politique, prendre une fonction dans l'administration ou hériter

la propriété de son père ou mari. Elle était totalement à la merci de son père, et puis de son mari. Ce concept de la soumission absolue de la femme sera repris à l'époque de la Renaissance.

L'établissement du christianisme dans la société occidentale (à partir du VI<sup>e</sup> siècle) a provoqué un changement du statut social des femmes. Elles s'affranchissaient du pouvoir absolu de leurs pères et se permettaient une première liberté individuelle – le choix libre entre la vie mariée et la vie dans un couvent, dédiée à l'aide de l'autrui. Ainsi, la valeur de l'individu a été mise à côté de la valeur du couple (voir Pernoud 23).

C'est un fait connu que les couvents étaient les centres de la culture médiévale. Il est cependant moins connu que la même éducation a été assurée pour les hommes aussi bien que pour les femmes. Les femmes du début de Moyen Âge savaient lire et écrire, parler des langues étrangères (le latin, l'hébreu), et connaissaient la littérature. Ce n'était qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, avec la fondation de l'université parisienne, que l'éducation des filles et des garçons a commencé à se différencier, plus précisément, l'éducation a commencé à être l'affaire des hommes. La preuve de la haute culture féminine est le premier traité sur l'éducation, intitulé *Manuel pour mon fils*, dont l'auteure est Dhuoda, une femme qui a écrit à son fils engagé dans les guerres de la moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

A part l'accès à la culture et à l'éducation les femmes pouvaient être investies du pouvoir politique comme en témoigne la figure d'Aliénor d'Aquitaine, d'abord la reine de France, puis la reine d'Angleterre, mais toujours la duchesse d'Aquitaine, la souveraine indépendante de sa cour. Les femmes, tout comme les hommes, pouvaient exercer les métiers manuels aussi bien que les métiers valorisés, dont la preuve est l'existence des désignations féminines de ces métiers (voir Becquer, et al. 10–16).

A l'époque de la Renaissance la redécouverte du droit romain a apporté l'instauration de ce dernier dans la société française, donc la détérioration du statut de la femme. Par exemple, « l'arrêt Lemaître, adopté le 28 juin 1593, [a] interdit aux femmes toute fonction dans l'Etat » (Labrosse 16). Peu à peu les femmes devenaient incapables du point de

vue juridique et étaient soumises au contrôle total de la part de leurs pères, et de leurs maris ; l'état qui a été renforcé par l'adoption du Code Napoléon au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les femmes ont été renvoyées dans la sphère privée où elles sont restées jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

### **1.2.2 La lutte pour la libération des femmes**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la Révolution française a prôné l'idée de la liberté pour tous, mais pas pour toutes. Deux ans après la publication de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui s'appliquait, comme le titre indique, uniquement aux hommes, Olympe de Gouges a fait paraître sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791). Dans son œuvre, elle pose des questions suivantes : « Homme, es-tu capable d'être juste ? [...] Qui t'as donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? Ta force ? Tes talents ? » Au fait, ce sont là des questions que les féministes posent jusqu'aujourd'hui. Dans dix-sept articles de sa Déclaration Olympe de Gouges stipule les droits de la femme. Nous avons choisi de citer ceux qui peuvent aussi renvoyer à la situation actuelle des femmes :

I. La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. [...] II. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression. VI. La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; [...] toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. X. La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune. XIII. [La femme] a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie. (de Gouges)

Il est triste de devoir affirmer que, plus de deux cents ans plus tard, les droits revendiqués par Olympe de Gouges ne sont pas toujours généralement accordés aux femmes.

L'idée de la défense des droits des femmes a été reprise par une féministe anglaise, Mary Wollstonecraft, dans son œuvre *A Vindication of*

*the Rights of Woman* (Défense des droits de la femme), publiée en 1792. Dans son *Vindication* Mary Wollstonecraft critique les bases de la société patriarcale. Elle voit les causes de la subordination des femmes dans leur éducation insuffisante (les femmes apprennent seulement à plaire aux hommes) et dans le fait que le seul but de la vie d'une femme est de trouver un mari. Elle revendique l'accès à l'éducation propre et la possibilité d'une carrière pour les femmes. Il va sans dire qu'à l'époque c'était inimaginable.

Avec le changement dans le système politique (l'abolition des monarchies), les féministes ont élargi leur programme de la lutte pour le suffrage. Le mouvement des suffragettes était particulièrement militant au début du XX<sup>e</sup> siècle au Royaume-Uni, où les femmes ont finalement obtenu le droit de vote en 1928. La France a suivi presque vingt ans plus tard, en 1944. Après cette « victoire » le mouvement des femmes s'est un peu affaibli.

Les années 1960 ont vu la renaissance du mouvement féministe, qui a trouvé d'autres thèmes de ses actions. Il s'agissait surtout des efforts des femmes pour retrouver le contrôle de leurs corps, ce qui concerne en particulier le droit à la contraception et à l'avortement. La campagne féministe a eu le succès ; la contraception a été légalisée en 1967 et l'avortement en 1975.

Un autre thème essentiel de la lutte féminine, qui apparaît tout au long de l'histoire du mouvement, relève de la sphère du travail. C'est la lutte contre la discrimination en ce qui concerne le choix des postes offerts aux femmes et aux hommes (ces derniers sont toujours beaucoup plus nombreux), la discrimination au lieu de travail (le harcèlement sexuel, la création des obstacles à la promotion), la lutte pour l'équité salariale et la lutte pour la mise en évidence de la spécificité de la situation des travailleuses (le développement des services de garderie, la possibilité de travailler à mi-temps). Du point de vue linguistique nous y pouvons aussi ranger la lutte pour l'introduction des dénominations féminines des professions et fonctions exercées aussi par les femmes, ce qui fait une

partie de leur émancipation. Le droit de vote, de contraception et d'avortement étant déjà accordé aux femmes, c'est sur ces thèmes du monde professionnel que le mouvement des femmes se concentre aujourd'hui.

### **1.2.3 Les courants de la pensée féministe**

A cause de la multiplicité des groupes féministes et de la diversification de leurs moyens de lutte, la classification du mouvement (ou plutôt des mouvements) est assez difficile. Néanmoins, plusieurs auteures ont essayé de le faire. Nous avons choisi de présenter ici la typologie du féminisme de Louise Toupin présentée dans son article « Les courants de pensée féministe » (1997). Louise Toupin a regroupé les différentes variantes du féminisme selon deux critères : c'est la cause de l'oppression des femmes et les stratégies des changements.

D'abord, c'est le féminisme libéral égalitaire. Etant « héritier de la tradition des suffragettes et des mouvements antiracistes américains, il révendique l'égalité de droit et de fait pour toutes les femmes au nom du droit inaliénable de chaque individu à l'égalité et à l'autodétermination ». Ce féminisme constitue « la plate-forme modérée du mouvement des femmes » (Descarries 13). Les féministes libérales égalitaires voient la cause de l'oppression des femmes dans « des préjugés, des stéréotypes, des mentalités et des valeurs rétrogrades » (Toupin 12) qui permettent la discrimination en général. Le changement peut se produire seulement avec l'établissement de l'éducation non sexiste, la modification des lois discriminatoires et l'adoption des lois contre la discrimination.

Une autre branche du mouvement des femmes est le féminisme marxiste qui relève de la gauche politique et idéologique. Pour les marxistes féministes la cause de l'oppression réside dans le système capitaliste, plus particulièrement dans la propriété privée. Il est intéressant de noter que le féminisme marxiste reconnaît aussi l'oppression des hommes, sa lutte ne se concentre donc pas seulement sur la libération des

femmes, mais aussi sur celle de la classe ouvrière comme telle. Selon les marxistes, l'apparition de la propriété privée a nécessité la division du travail qui est suivante : « aux hommes la production sociale et le travail salarié, aux femmes le travail domestique et maternel gratuit à la maison » (Toupin 14). Le seul moyen de réparation est donc le renversement de la société capitaliste et l'établissement de la société collectiviste.

Le dernier courant féministe est le féminisme radical. Les partisans de ce mouvement attaquent la base du système social – le patriarcat. Elles mettent l'accent sur les rapports hommes-femmes qu'elles voient comme les rapports entre les dominants et les dominées. Selon les féministes radicales la différence prétendument biologique et psychologique entre les hommes et les femmes a été en fait établie par les hommes pour justifier l'asservissement des femmes. Le changement peut donc se réaliser seulement avec le renversement du système patriarcal. Ce but peut être atteint par plusieurs voies :

du développement d'une culture féminine « alternative » (création d'espaces féminins comme les centres de santé, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le théâtre, le cinéma, les festivals, les commerces, maisons d'édition, librairies, magazines destinés aux femmes), jusqu'au « séparatisme » (la vie entre lesbiennes ou célibataires seulement). (Toupin 22)

Peu importe leur appartenance à un des courants idéologiques, toutes les féministes ont un but commun : c'est la réconciliation des « objectifs de la quête d'égalité des femmes avec leur refus d'assimilation à la norme masculine et avec la reconnaissance d'une identité sociale féminine singulière et multiple » (Descarries 33).

Le féminisme tout comme le mouvement des abolitionnistes ou le mouvement des Noirs participe aux efforts pour assurer l'observation générale des droits humains, dont les plus importants sont le droit à la liberté et le droit à l'autodétermination. Pour plus de deux cents ans le mouvement des femmes revendique l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette égalité ne réside pas dans l'assimilation de l'élément féminin aux normes masculines, au contraire, elle réside dans

l'établissement d'un système social qui fait valoir les opinions, les attitudes, les problèmes, les besoins, bref le point de vue des femmes. Il va sans dire que la situation dans la société se laisse refléter dans la langue. Donc une partie de la lutte féministe représentent les efforts pour réviser la langue qui, elle aussi, laisse voir la vision unilatérale des hommes.

## **2. La féminisation linguistique**

D'abord nous devons de nouveau affirmer deux réalités qui entrent en jeu de la féminisation linguistique : premièrement, c'est la relation étroite entre la langue et la société et secondement, c'est le fait incontestable que la langue n'est pas neutre. Chaque mot, chaque expression contient des connotations spécifiques qui renvoient à des images formées par la société. Les partisans et les partisans de la féminisation linguistique mettent en question le fait que « la seule vision du monde qui émane du langage est celle des citoyens, et non des citoyennes » (Labrosse 12). Cela se manifeste partout dans la langue : de la mainmise du discours par les hommes, à travers le problème du masculin générique, jusqu'à la non existence des équivalents féminins pour des noms de professions et fonctions. Dans ce chapitre nous tâcherons d'esquisser l'histoire des efforts pour féminiser la langue et de présenter les problèmes linguistiques que les tenants de la féminisation de la langue mettent en avant.

### **2.1 L'histoire du combat**

La féminisation linguistique n'est pas un mouvement strictement défini. Il s'agit plutôt de l'initiative des linguistes et des féministes dont le but est de donner à la femme la place et le statut dans la langue tel qu'elle occupe, ou doit occuper dans la société.

Depuis plusieurs siècles les femmes sont invisibles dans la langue. Aux temps du Moyen Âge les femmes étaient présentes dans la langue aussi bien que dans la société. Nombreux noms de métiers attestés au féminin en témoignent (voir Becquer, et al. 10–16). Mais avec l'avènement de la Renaissance et la redécouverte du droit romain la situation de la femme a subi un changement radical pour le pire. Au XVII<sup>e</sup> siècle cette réalité sociale s'est laissée refléter dans la langue, et surtout dans la grammaire. « Claude Favre de Vaugelas est le premier grammairien français à affirmer que "le masculin est le genre le plus noble". » (Labrosse

85) C'est aussi l'époque où le masculin commence à l'emporter sur le féminin. C'est ainsi que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ne s'applique pas aux femmes. Et cependant les droits de la femme sont les droits de l'homme.

Il a fallu attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que les femmes commencent à retrouver leur voix et leur voie dans la société des hommes. En 1884, une féministe française, Hubertine Auclert, a écrit une lettre à l'Académie française dans laquelle elle a demandé aux académiciens de créer les équivalents féminins des noms de professions masculins :

Messieurs les académiciens [...] en créant les expressions féminines qui font défaut, vous coopérez à l'affranchissement de plus de la moitié de la nation [...]. Actuellement, pour dénommer les femmes qui exercent dans l'Etat, les sciences, les arts, l'industrie, leur activité, il n'y pas de féminins. (Cité dans Boivin 244)

Il va sans dire que l'Académie n'a jamais relevé le défi.

En fait, ce n'était que presque un siècle plus tard que l'on a revenu sur cette matière. Suivant les débats lancés par des nombreuses féministes et linguistes, la féminisation linguistique est devenue un vrai enjeu social. Avec la publication des guides officiels de féminisation des noms de professions et fonctions, les femmes ont commencé à sortir de l'anonymat linguistique, au moins sur le plan théorique : « malheureusement, la distance de la parole aux actes est souvent immense » (Bouchard, et al. 31). Et bien entendu, l'attitude de l'Académie française n'a pas du tout changé. En 2002, l'Académie s'est sentie obligée de rappeler sa position par rapport à ce sujet (c'est-à-dire son refus de la féminisation systématique) en publiant une nouvelle déclaration (voir « La langue française », *Académie française*).

## **2.2 Paroles = pouvoir**

La féminisation de la langue ne se concentre pas seulement sur l'établissement des pendants féminins aux noms masculins, mais elle fait aussi remarquer l'inégalité entre les hommes et les femmes telle qu'elle se reflète sur le plan sociolinguistique. L'un de ses objectifs est de discerner

les moyens dont la société majoritaire se sert pour dominer sur les groupes minoritaires (parmi lesquels les femmes sont comptées, malgré les données statistiques).

La relation étroite entre la langue et la société nous amène à établir l'équation que la parole, ou plutôt le contrôle de la parole, égale au pouvoir. Toute réalité est définie par la langue. Ce sont les paroles qui prêtent aux choses, aux opinions, aux attitudes le droit d'exister. C'est aussi à l'aide des paroles, du discours, que les uns veulent manipuler les autres : « l'idéologie est nécessairement verbalisée. La langue se nourrit des idéologies, en même temps qu'elle les véhicule et les entretient » (Yaguello, *Les mots* 88).

Pour longtemps le pouvoir discursif était entre les mains des hommes, quoi que l'histoire connaisse quelques tentatives de s'approprier la parole de la part des femmes. Bien que cela puisse étonner quelqu'un, nous pouvons considérer le mouvement des Précieuses dans cette perspective. Aujourd'hui on s'identifie avec Molière qui se moque des excès puristes de la langue précieuse mais de l'autre côté, la Préciosité peut être vue comme la première tentative faite par les femmes « pour prendre la parole, [...] pour avoir enfin leur mot à dire. » En réalité,

ce qu'attaque Molière, ce n'est pas seulement le purisme poussé jusqu'au ridicule, [...] c'est bien aussi la prétention des femmes à vouloir prendre la parole, donc le pouvoir idéologique. Et puis, avouons-le, les Précieuses faisaient montre de créativité linguistique, trait qui est généralement dénié aux femmes (Yaguello, *Les mots* 48).

Dans les siècles à suivre, aucune pareille tentative n'a pas apparue ; il fallait attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la naissance du féminisme pour voir les femmes se faire la place dans la société et dans la langue. Le discours féministe fait valoir la parole de femmes qui est souvent dévalorisée par sa bouche d'origine. Les féministes se sont créées leur propre vocabulaire en employant des expressions comme « exploitation de la femme par l'homme », « libération », « la cause des femmes », « sororité », « androcentrisme », etc. (tout cité dans Yaguello, *Les mots* 90–91, 93). Par

l'adoption d'un vocabulaire spécifique le discours féministe s'est rangé à côté des autres discours puissants, en majorité d'origine masculine.

Si nous revenons sur l'exemple des Précieuses, nous y pouvons aussi voir l'idée que l'on se fait de la langue, ou plutôt du style, des femmes. Elles sont censées utiliser un langage plus poli, plus euphémique par opposition au langage des hommes ; cela concerne surtout la fuite devant les thèmes considérés comme des tabous dans la société (la sexualité, la mort, la maladie). L'autre trait attribué au parler féminin est le conservatisme. La raison en est le rôle traditionnel des femmes : elles sont les gardiennes du langage qu'elles font passer à leurs enfants. Lié au conservatisme est encore le purisme et l'hypercorrection dont les femmes sont aussi souvent accusées. Ces idées stéréotypiques ont été partiellement effacées par le discours féministe qui a permis aux femmes de s'affirmer, défendre leurs idées, faire valoir leurs opinions et de faire connaître et imposer leur point de vue et leur crédibilité (voir Labrosse 108). Néanmoins, il faut noter que la voix féminine ne se laisse pas entendre sans obstacle.

C'est que tout remonte à l'éducation que les enfants reçoivent à l'école et dans les familles. Dès la petite enfance les filles doivent subir une certaine normalisation et correction de leur comportement et leur langage : « le gros mot qu'on tolère dans la bouche du petit mâle est mal venu dans la bouche de sa sœur » (Yaguello, *Les mots* 43). On voit que c'est donc difficile pour une femme d'utiliser la langue librement. Il faudra encore des années pour changer les attitudes.

Les règles qui gouvernent le langage parlé par les femmes gouvernent aussi leur comportement conversationnel. C'est là que nous revenons à l'idée de la supériorité masculine relevée de l'équation que le contrôle de conversation signifie le pouvoir. Le contrôle de conversation est surtout lié avec le pouvoir d'amorcer et d'interrompre l'échange. « Les hommes ont tendance à jouer un rôle dominant dans la conversation, [...] car les femmes ont appris à laisser la parole aux hommes. » (Yaguello, *Les mots* 59, 60). En fait, l'opinion qui prédomine toujours dit que le silence est d'or

chez une femme et que la bonne qualité d'une femme est sa capacité d'écouter. Entraînée avec le contrôle de la communication exercé par les hommes est l'idée que l'on se fait des conversations féminines : « on entend encore que les unes bavardent, commèrent, parlent trop ou tout le temps, alors que les uns discutent, émettent des opinions et tiennent des conversations réfléchies et sérieuses » (Labrosse 106). Tout cela qui sert à confirmer les hommes dans leur position sociale et qui tient à dévaloriser tout effort des femmes de renverser l'ordre existant témoigne des préjugés et des stéréotypes profondément enracinés dans les esprits des gens.

### **2.3 Monsieur, Mademoiselle, Madame**

L'identité sociale de l'homme repose sur sa profession, son titre ou sa fonction tandis que l'identité sociale de la femme repose sur celle de son mari ou de son père. En revanche, un homme « n'est jamais défini par sa femme, sauf si c'est la Reine d'Angleterre » (Yaguello, *Les mots* 224). Le statut marital de la femme se reflète dans l'emploi de titre Mademoiselle ou Madame ; par contre, chaque homme est un Monsieur, soit-il marié ou célibataire. Ici, il est à noter que la distinction entre Mademoiselle et Madame est historiquement assez récente : elle date au XIX<sup>e</sup> siècle. Auparavant, toutes les gentillefemmes ont été traitées de Madame. Peut-être on pourra considérer le retour à cette pratique.

A part son statut marital, la femme est aussi définie par un patronyme. L'emploi d'un nom de famille n'est pas si naturel du point de vue historique. En fait, ce n'est que

du XI<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle [que] s'implante le système du double nom, à savoir le nom individuel accompagné d'un surnom qui tend à devenir héréditaire. Ce qui assure surtout le succès du nom de famille, c'est la réduction de plus en plus importante du nombre de prénoms, d'où le besoin de distinguer les personnes portant le même prénom (Labrosse 55).

Si l'on prend une quelconque liste des noms, on trouve que la plupart des noms de famille sont d'origine masculine ; il y a des noms de métiers – *Maréchal, Brodeur*, des qualificatifs – *Désiré, Petit*, des prénoms –

*Richard, Robert*, des syntagmes – *Beaugrand, Petitclerc*, et d'autres noms masculins – *Piéton, Langlais* (tout cité dans Labrosse 54). Il est pourtant intéressant de noter que ce n'était pas toujours le nom de père qui a été choisi comme le nom de famille. Chez les Anglo-Saxons les formes patronymiques (par ex. *Robertson*) et les formes matronymiques (*Marysdaughter*) coexistaient, de même que chez les Celtes d'Irlande : le préfixe *O* désignait le « fils de », tandis que le préfixe *Ni* voulait dire « fille de » (Yaguello, *Les mots* 224). Malheureusement, les matronymes ont disparu au profit des patronymes. Ainsi, la règle patronymique pouvait s'établir comme la base de la société patriarcale (Yaguello, *Les mots* 225). Cela est aussi lié avec la coutume féminine de changer le nom après mariage. Au vrai, c'est perçu comme une chose tout à fait naturelle que peu de femmes refusent de le faire. De l'autre côté, c'est quelque chose d'impensable pour les hommes. Pour conclure citons encore une fois Marina Yaguello : « c'est en se donnant un nom qui ne soit pas le reflet de son statut dans la société que la femme peut conquérir son identité sociale et son identité tout court. Pour l'instant, elle n'a pas de nom, et donc pas de voix » (Yaguello, *Les mots* 226).

#### **2.4 Le conservatisme des dictionnaires**

Les dictionnaires sont des grands conservateurs du status quo du vocabulaire et, par extension, du comportement social parce que dans leur création le contexte de la société et l'idéologie dominante se voient refléter : « en tant qu'autorité indiscutable, en tant qu'outil culturel, le dictionnaire joue un rôle de fixation et de conservation, non seulement de la langue, mais aussi des mentalités et de l'idéologie » (Yaguello, *Les mots* 210). Les dictionnaires se veulent des recueils objectifs des mots en usage, mais cet idéal est bien loin de la réalité. Par la formulation des définitions, par le choix des phrases pilotes accompagnant les entrées ou par le choix des citations littéraires, par tout ça les lexicographes peuvent contribuer à infléchir les esprits d'un côté ou d'une autre.

D'une grande partie les dictionnaires ignorent l'existence des formes féminines pour certaines professions, titres ou fonctions. Nous avons regardé dans *Le Petit Larousse* (2003) pour consulter quelques entrées concernant les dénominations des métiers qui ont des difficultés à s'imposer au féminin (voir 3.2.7). Les substantifs qui désignent telles fonctions et professions que *recteur, juge, substitut, procureur, gouverneur, marin, agent, colonel, commandant, officier, matelot* sont mentionnés seulement comme « nom masculin ». Le Guide d'aide à la féminisation... *Femme, j'écris ton nom* a été publié en 1998, quatre ans avant la publication du dictionnaire. Mais le problème avec les dictionnaires en général est que, en majorité des cas, leur contenu (les formes des substantifs, les définitions, les phrases pilotes, etc.) reste inchangé, fixé pour des décennies (voir Labrosse 92). De l'autre côté, d'autres noms de métiers, tels que *président, ambassadeur, avocat, magistrat, député, sénateur, soldat* figurent dans le dictionnaire avec la forme masculin (de base) et la forme féminine (dérivée). Néanmoins, les définitions et les exemples d'emploi, tels que *Avocat général, Président-directeur général, Soldat de 2<sup>e</sup> classe*, sont toujours donnés uniquement au masculin, ce qui « renforç[e] les stéréotypes et les idées reçues. » (Yaguello, *Les mots* 219). Cela prouve que le conservatisme des dictionnaires est une des manifestations concrètes des réticences qui existent à l'égard de la féminisation linguistique, les réticences qui sont en premier lieu d'ordre psychologique et socioculturel.

### **2.5 A propos du masculin générique**

Le problème du masculin générique est un thème très souvent débattu par les linguistes féministes. Cela concerne avant tout l'emploi unique des formes masculines pour désigner les hommes et les femmes de même. Dans l'ancien français il existait trois genres des substantifs : féminin, masculin et neutre. Lors de l'évolution de la langue le neutre a disparu et « le masculin a souvent été assimilé à un neutre » (Labrosse 34). Nous

l'avons déjà mentionné, c'est depuis l'époque de la Renaissance (de XVII<sup>e</sup> siècle) que le masculin commence à être considéré comme un genre neutre, non marqué. Le problème est que dans la pratique, ce n'est pas si évident.

La valeur traditionnellement non marqué du genre masculin se montre dans les constructions impersonnelles ou dans celles où

deux substantifs des deux genres sont employés conjointement [...], ou quand l'adjectif ne complète pas un substantif, mais par exemple un infinitif [...] ou un pronom [...]. Il faut bien opter pour un genre ; on utilise le masculin, qui prend une fonction « non marquée », et l'on parle de neutralisation des genres (Becquer, et al. 37).

Mais il s'agit là d'une fonction grammaticale du masculin qui s'est établie dans l'usage et qui sera difficile, voire impossible de changer.

Le point beaucoup plus controversé constitue l'emploi des formes masculines pour désigner les êtres humains en général.

Commençons ici avec *l'homme*. *Le Petit Larousse* (2003) nous donne des définitions suivantes : « 1. Etre humain considéré par rapport à son espèce ou aux autres espèces animales. [...] 2. L'espèce humaine en général. 3. Membre de l'espèce humaine. 4. Etre humain de sexe masculin. » (*Le Petit Larousse* 514) On y voit se confondre le sens des deux mots latins : *homo*, qui signifie « un être humain », et *vir*, qui désigne « l'être humain du sexe masculin ». Immédiatement, la question se pose : comment un mot peut à la fois inclure et exclure les femmes ? L'impossible à répondre. Tout naturellement, les ambiguïtés qui résultent de l'emploi générique de *homme* se présentent :

si « les hommes sont mortels » est sans ambiguïté, quand on dit *les grands hommes*, on ne pense généralement pas aux femmes, et quand on écrit : « l'homme est le seul mammifère qui ait recours au viol », on y pense encore moins. Enfin, quand l'Eglise nous dit que Dieu a créé l'homme à son image, il nous est difficile de nous représenter que cela concerne aussi les femmes car Dieu est métaphoriquement mâle (Yaguello, *Les mots* 235).

Et pourtant, il existe plusieurs expressions qui peuvent remplir le rôle de la dénomination neutre. Citons une *personne*, un *individu*, un *être humain*, des *gens*.

Un problème pareil se pose aussi dans les annonces et offres du travail où les postes affichés sont en majorité donnés au masculin (et rarement au féminin) ce qui peut causer des réticences et des hésitations de la part des femmes (ou bien parfois des hommes) :

peu d'hommes répondront à l'annonce « cherche une femme de ménage », tout comme peu de femmes croiront avoir une chance d'obtenir l'emploi lorsque l'annonce indique « société recherche deux monteurs sanitaires, un monteur chauffage et deux gars sympas » (cité dans Labrosse 35).

Il existe plusieurs stratégies de l'introduction de l'élément féminin au niveau des textes, mais elles sont pratiquement inusitées (pour plus de détail voir 3.3).

Le sens générique des formes masculines n'est pas donc si évident ; l'emploi des noms masculins peut parfois mener à des situations, à des énoncés ridicules, voire même ironiques. Terminons encore une fois par une citation de Marina Yaguello : « de même que l'accusé est coupable jusqu'à preuve du contraire, l'être humain est un homme jusqu'à preuve qu'il est une femme » (Yaguello, *Les mots* 214).

Sur le plan théorique les partisans et les partisanes de la féminisation linguistique mettent en avant les points controversés qui contribuent au caractère sexiste de la langue. La création linguistique, le pouvoir discursif, le droit de nommer appartiennent toujours au groupe majoritaire dans une société. Cela explique que la langue n'est pas, ne peut pas être neutre et égalitaire envers tout le monde. « Les hommes n'ont pas à définir leur place. Ce sont eux qui définissent celle des femmes. » (Yaguello, *Les mots* 180) Les hommes définissent la place des femmes dans la société aussi bien que dans la langue. La domination du masculin sur le féminin se traduit par plusieurs phénomènes qui relèvent de la langue et de la situation sociale. Du contrôle de la conversation jusqu'à l'établissement du masculin comme genre neutre, non marqué, donc contenant le féminin, tout cela sont les marques que le pouvoir linguistique reste entre les mains des hommes. Le temps est venu pour les femmes de se faire une place dans la société et dans la langue.

### **3. Quelques aspects pratiques de la féminisation linguistique**

La féminisation linguistique fait remarquer un monde présenté, jugé et classé d'après un seul point de vue – celui des hommes. Cette vision simpliste et unilatérale se manifeste dans le vocabulaire sur plusieurs niveaux. En particulier, cette inégalité se traduit sur le plan linguistique dans les locutions qui visent à exclure la présence féminine d'une façon ou de l'autre, et surtout dans les difficultés que pose l'introduction des noms de métiers, titres, fonctions et grades féminisés.

#### **3.1 Les inégalités dans le vocabulaire**

La langue n'est pas égalitaire. Il existe tout un tas des expressions, des locutions ou des proverbes qui font injure à différents groupes sociaux, ethniques ou religieux. Ces locutions sont en usage courant, leur contenu n'est pas donc forcément senti mais cela ne leur ôte pas leur sens homophobe. Tout ce vocabulaire injurieux sort de la société majoritaire (qu'il s'agisse des hommes, des blancs ou des bourgeois) puisque « le droit de nommer est une prérogative du groupe dominant sur le groupe dominé » (Yaguello, *Les mots* 188). Il est intéressant de noter qu'à l'envers la création lexicale n'est jamais si riche.

Ce qui nous intéresse dans ce travail, ce sont les expressions du langage regardant (ou ne pas regardant) les femmes. Si nous prenons le dictionnaire des expressions et des locutions (*Dictionnaire d'expressions et locutions*, 2003), nous pouvons y trouver maintes manifestations de l'inégalité langagière – il s'agit surtout des locutions qui par leur nature excluent la participation féminine, des expressions qui présentent des images stéréotypiques des femmes ou encore des syntagmes qui ont un sens différent au masculin et au féminin.

### 3.1.1 Les femmes à la barbe

Premièrement, nous traiterons les expressions qui sont discriminatoires parce qu'elles excluent la participation féminine. Ce qu'il y a, c'est que plusieurs locutions sont construites autour d'un concept qui est propre uniquement aux hommes – il s'agit soit d'une pièce de vêtement soit d'un autre attribut, comme la barbe.

Nous commençons avec la barbe. La langue française connaît l'expression comme *faire quelque chose à la barbe de quelqu'un* (avec l'équivalent *au nez et à la barbe*) qui ne peut être appliquée qu'aux hommes : « l'expression reste méthaphorique, c'est-à-dire que sa valeur première est encore active ; on ne l'emploierait en parlant d'une femme qu'avec un effet comique » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 57). Il est intéressant de noter que l'expression similaire, *faire quelque chose au nez de quelqu'un*, a un sens opposé : le *nez* veut dire « en échappant à sa vigilance », la *barbe* « devant qqn, à sa vue, sans se cacher de lui » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 630, 57), alors, il n'y a pas de question d'équivalent fonctionnel.

L'autre exemple « barbu » est locution *rire dans sa barbe*, avec la variante *parler dans sa barbe*. Leur sens est pareil : l'un veut dire « ne pas exprimer ouvertement sa gaieté », l'autre « parler de manière incompréhensible ou indistincte » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 57). En ce qui concerne le *rire*, il existe une expression synonyme – *rire sous sa cape*. De nouveau, le *cape* est à l'origine une pièce de vêtement des hommes, mais c'est, contrairement à la barbe, néanmoins plus ouvert aux femmes. Ce sera peut-être la tâche des néologistes de trouver une expression qui pourra être appliquée aux deux sexes, comme par exemple les expressions proposées par l'auteure de ce travail : *parler avec sa bouche fermée*, *rire dans sa paume*.

Et maintenant passons au vêtement masculin. Ici, la situation est plus facile. Qu'il s'agisse du chapeau, des bretelles, de la chemise ou du manteau, aujourd'hui on peut les trouver aussi dans le vestiaire des

femmes. Mais ce fait ne cache pas l'origine masculine des expressions comme *tirer son chapeau*, *manger son chapeau*, *coup de chapeau*, *chapeau bas*, *avoir qqn sur les bretelles*, *tomber sur les bretelles de qqn*, *remonter les bretelles à qqn*, *changer de qqch comme de chemise*, *donner sa chemise*, *mettre qqn en chemise*, *vendre sous le manteau* (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 164, 120, 178–179, 580). Il est évident que les exemples sont nombreux, ce qui prouve le caractère mâlocentrique de la langue.

### 3.1.2 Vierge Marie ou Marie Madeleine ?

En feuilletant le dictionnaire nous pouvons nous apercevoir que la langue nous offre une image, ou plutôt des images, stéréotypique des femmes. La langue tend à présenter la femme dans deux extrémités – soit comme une sainte, soit comme une prostituée, ou si l'on emprunte les images bibliques, comme Vierge Marie ou comme Marie Madeleine. En outre de cette représentation polarisée nous pouvons trouver dans le vocabulaire des images des créatures faibles, bavardes, stupides, curieuses, bref ayant toutes les qualités traditionnellement attribuées aux femmes.

Si nous commençons avec la Vierge Marie, nous trouvons vite que le fond de vocabulaire offre peu d'expressions de ce « type ». À vrai dire cette sorte d'image est plutôt à être rencontrée dans la littérature que parmi les locutions figées mais l'étude des représentations littéraires ne fait pas l'objet de ce travail. Néanmoins, pour illustrer ce point nous pouvons nous servir de la collocation *Sainte Nitouche* qui se dit « spécialement d'une femme qui joue les prudes » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 633). Pas exactement une sainte, mais elle en donne l'apparence.

Maintenant passons à Marie Madeleine. Il est intéressant de voir comment, contrairement à la catégorie précédente, le nombre des expressions augmente. Les désignations varient en forme et en nuances de sens. Nous pouvons rencontrer une femme qui *est folle de son corps* (existe uniquement au féminin) qui veut dire qu'elle a « une conduite dérégulée »,

ou une femme qui *a la cuisse légère* qui « se dit d'une femme aux mœurs faciles » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 245, 277). De là nous allons directement aux prostituées. Ici, la langue se montre dans toute sa force créative. Elle nous offre un grand nombre des locutions plus ou moins euphémiques : *la fille perdu*, *la fille des rues*, *la fille publique*, *une Marie couche-toi-là*, ou *une femme de mauvaise vie*. Il serait révélateur de citer l'entrée dans le dictionnaire concernant le dernier exemple mentionné :

il est à noter que l'équivalent masculin, qui existait aussi dans la phraséologie du XVI<sup>e</sup> s., n'a pas vécu, contrairement à son homologue du sexe opposé ! Cette évolution indiquerait une attitude plus égalitaire quant à la morale sexuelle, avant le XVII<sup>e</sup> s. (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 912).

Pour conclure cette partie il serait juste de remarquer la divergence entre la dénomination des femmes et des hommes. Alors que les femmes de ce « type » sont au moins critiquées, plus souvent condamnées par la société et par la langue, les hommes, d'autre part, sont loués, comme en témoignent des expressions comme *le coq de village* ou *homme à bonnes fortunes* (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 238, 434). Voilà une double évaluation de la même réalité.

Il nous reste encore de traiter les expressions et locutions qui donnent une image stéréotypique des femmes. Et commençons bien dès le début, c'est-à-dire d'Eve. La langue connaît plusieurs collocations centrées autour d'Adam mais aucune d'eux ne parle de l'homme en général. Par contre, la femme générique existe en tant que *fille d'Eve*. Mais au sens « femme », on ajoute une spécification : « notamment femme curieuse, ou susceptible de succomber à une tentation » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 385). Une vraie fille d'Eve peut parfois devenir une *croqueuse de diamants*, c'est-à-dire une « femme avide, qui dilapide la fortune des hommes qui veulent lui plaire » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 274). Peut-être existent-ils aussi des hommes qui ont le même hobby mais la langue n'en sait rien. Une autre preuve linguistique de la domination des hommes sur les femmes est la locution *garçon manqué* qui désigne une « petite fille turbulente, qui a des allures ou les goûts d'un garçon »

(*Dictionnaire d'expressions et locutions* 459). « Manqué » parce que physiquement elle ne peut pas devenir un garçon et par son comportement elle n'est pas une fille. Cette expression témoigne du désir inquiétant des filles de devenir les garçons, des êtres prétendument supérieurs, et, plus important encore, cela témoigne des différences que l'on fait entre le comportement des femmes et des hommes. A la fin nous mentionnerons une autre locution alarmante qui veut prouver l'infériorité des femmes dans les yeux de la langue. Il s'agit de la collocation *raisonnement de femme saoule*. Ici, nous nous offrons le luxe de citer toute entrée de dictionnaire, parce qu'elle fournit un commentaire complet : « "raisonnement absurde, sans valeur" : Expression antiféministe du mépris, la féminité et l'ivresse renvoyant de la même façon à la déraison. Cette loc. inacceptable et fréquente est pudiquement écartée par la plupart des recueils » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 791). Il ne faut pas d'autres preuves pour voir que la langue ne juge pas tout le monde d'après les mêmes critères.

### **3.1.3 Unité en forme, distinction en sens**

Il existe nombreux titres de fonctions, noms de métiers et d'autres expressions qui prennent un sens différent quand employées au féminin et au masculin. Ces syntagmes sont issus de la même base sémantique mais l'évolution de leur signification a subi des changements qui ont abouti à deux unités de sens distinctes. Il est à noter que dans la majorité des cas, le sens au féminin a éprouvé une dépréciation marquée. Nous illustrerons cette proposition par des exemples tirés de l'œuvre de Marina Yaguello : *Le sexe des mots*.

Plusieurs locutions dont le sens féminin se distingue du sens masculin se sont fixées à désigner une prostituée, avec des nuances possibles. Parmi telles collocations nous pouvons ranger le couple *homme galant – femme galante*. Le masculin « se dit d'un homme poli, courtois à l'égard des femmes, empressé auprès d'elles » (*Le Petit Larousse* 462) tandis que le

féminin désigne une femme aux mœurs faciles. Cette différenciation touche aussi la signification du substantif dérivé, de la *galanterie*, qui a un sens double : « chez l'homme, la galanterie relève de la politesse ; chez la femme, de la débauche » (Yaguello, *Le sexe* 81). Un autre exemple de ce type est la paire *maître – maîtresse*. Le féminin a connu une évolution intéressante :

c'est une conception élevée de la femme dans l'amour courtois au XIII<sup>e</sup> siècle, celle de la femme « maîtresse » (au sens figuré) du cœur de celui qui l'aime, qui est responsable du clivage fondamental entre *maîtresse* comme féminin de *maître* et *maîtresse* comme féminin de *amant*. C'est entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle que *maîtresse* dérive du sens de « femme aimée » à celui de « partenaire sexuelle hors mariage » (Yaguello, *Le sexe* 108).

Bien que *maîtresse* au sens indiqué est sortie de l'usage, elle n'a pas encore réussi à s'établir dans le vocabulaire sous sa signification de départ, c'est-à-dire comme équivalent féminin de *maître*. Les derniers représentants de cette catégorie sont *gamin des rues* et *filles des rues*. Leurs définitions respectives suivent : « enfant abandonné, ou très pauvre, qui semble vivre dans la rue », et « prostituée » (*Dictionnaire d'expressions et locutions* 815). C'est si simple.

Nous pouvons continuer la liste avec *compère* et *commère*. Au départ, les deux désignaient le parrain et la marraine d'un enfant. Aujourd'hui ils ne sont plus employés au sens propre, *compère* étant sorti de l'usage et *commère* signifiant « bavarde médisante » (Yaguello, *Le sexe* 54). Dans cette classe des qualificatifs négatifs de femme il est possible d'ajouter encore *matrone*, l'ancienne compagne de *patron*. Les deux mots sont d'origine latine : *patron* vient du *pater*, *matrone* de *mater*. Néanmoins, leur sens a évolué différemment. A présent le masculin désigne « dirigeant », et connaît son équivalent féminin en *patronne*, tandis que *matrone* prend un sens de « femme d'un certain âge, vouée aux tâches domestiques et sans séduction » (Yaguello, *Le sexe* 112—113).

*Pater* et *mater* sont aussi à l'origine d'une autre divergence linguistique – cette fois il s'agit de paire des adjectifs *patrimonial*, *matrimonial*. C'est un bon exemple d'illogisme langagier : l'adjectif

*matrimonial* se rapporte à tout ce qui est lié au mariage tandis que *patrimonial* relève de transmission du patrimoine qui peut venir tantôt du père tantôt de la mère. Un autre adjectif qui connaît des nuances sémantiques quand employé au féminin et au masculin est l'adjectif *grand*. Le sens de l'adjectif dépend de sa position par rapport au nom. Ainsi « un homme grand » est distingué par sa taille, « un grand homme » par son excellence dans quelconque domaine. Tristement, en combinaison avec une femme, l'adjectif peut être employé seulement au sens premier, c'est-à-dire « à la grande taille ».

Une divergence sémantique se montre aussi dans le cas de *secrétaire*. Ce titre de fonction d'apparence épïcène désigne deux métiers différents.

Tant qu'il s'agit d'une fonction subalterne, le féminin est employé sans restriction ; mais dès qu'il s'agit d'une fonction de prestige (*secrétaire général, secrétaire d'ambassade, secrétaire d'Etat*, etc.), le mot ne s'emploie plus qu'au masculin. [...]

Il faut noter d'ailleurs qu'historiquement les emplois masculins sont les premiers attestés (depuis le XIV<sup>e</sup> siècle), et que le mot s'est en quelque sorte « dévalué » au XX<sup>e</sup> siècle en désignant une profession essentiellement féminine. (Yaguello, *Le sexe* 143)

Voilà une évolution exemplaire. Elle concerne aussi d'autres couples comme *couturier/couturière* et *cuisinier/cuisinière*. Dès qu'il s'agit d'un « grand créateur de mode » (Yaguello, *Le sexe* 57), le masculin est employé, l'équivalent sémantique pour une *couturière* est un *tailleur*. La même notion de supériorité de l'activité masculine s'applique à la distinction entre une *cuisinière* et un *cuisinier*.

Il nous reste encore d'examiner deux créatures magiques : le *sorcier* et la *sorcière*. Au départ, toutes deux étaient des personnes douées de capacité d'exécuter la magie. Peu à peu *sorcière* est devenu « forcément laide et maléfique. C'est pourquoi *sorcière* est devenu un mot d'injure, ce qui n'est pas du tout le cas de *sorcier* » (Yaguello, *Le sexe* 144). Il faut aussi noter que le nom féminin entre dans la collocation *chasse aux sorcières* qui forme une métaphore (à partir de l'hystérie historique) pour l'ère du McCarthyisme aux Etats-Unis qui a touché également les femmes et les hommes.

Tous les exemples cités ci-dessus illustrent l'inégalité entre les femmes et les hommes telle qu'elle est exprimée dans la langue et telle qu'elle se reflète dans la société. Il est incontestable que la langue et la société sont dans une relation étroite bien qu'il soit difficile de déterminer si la langue change suivant les mouvements sociaux ou si la société obéisse aux comportements langagiers. Une chose reste sûre : il faut changer l'une aussi bien que l'autre.

### **3.2 La féminisation linguistique dans le domaine professionnel**

L'activité la plus largement perceptible de la féminisation linguistique est probablement l'introduction des équivalents féminins en ce qui concerne les noms de métiers, titres, grades et fonctions. En France, aussi bien que dans les autres pays de la francophonie (la Communauté française de Belgique, la Suisse romande, le Québec) cette tendance a abouti à la publication des divers guides officiels qui visent à proposer des pendants féminins aux noms de métiers masculins et à fournir les règles de formation de ces équivalents qui sont conçues d'une façon générale et peuvent donc s'appliquer aux désignations à venir.

Grâce aux efforts des linguistes et des féministes les représentants des administrations publiques ont compris l'importance de l'introduction des formes féminines dans le monde du travail. Ce procédé a été favorisé par « l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, souvent dans des métiers et à des postes et des fonctions jusque-là occupés essentiellement par des hommes » (Bouchard, et al. 6). Au cours des années 1980 les gouvernements de la France, de la Communauté française de Belgique et de la Suisse romande ont instauré les commissions chargées de la féminisation des noms de métiers et fonctions qui ont conséquemment publié des guides. Au Québec la matière a toujours été en avance. Dès 1979 la *Gazette officielle* a publié des recommandations aux

administrations. Nous traiterons la situation linguistique dans les pays mentionnés ci-après.

Outre les documents publiés dans les pays particuliers il existe aussi des documents qui ont une validité internationale. Ainsi, en février 1990 le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation visant à promouvoir l'utilisation d'un langage non sexiste. De même que l'Union européenne l'Organisation des Nations Unies a aussi contribué aux efforts de l'égalité linguistique. L'ONU a conçu un document intitulé *Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations Unies* qui a prévu « de féminiser la plupart des titres des fonctionnaires du Secrétariat et des membres du corps diplomatique » (Bouchard, et al. 3).

### **3.2.1 Contre la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions**

Malgré les efforts internationaux pour promouvoir la féminisation linguistique, celle-ci suscite des oppositions et des réactions négatives partout dans les pays francophones, possiblement à l'exception rare de Québec. Bien que la féminisation des noms de métiers et fonctions soit possible du point de vue morphosyntaxique, il existe des réticences qui, « même si elles mettent en avant des arguments linguistiques comme l'homonymie ou l'euphonie, restent avant tout d'ordre psychologique et socioculturel » (Becquer, et al. 30). Néanmoins, nous tâcherons de présenter les arguments dits linguistiques contre la féminisation des désignations dans la sphère professionnelle.

D'abord c'est l'homonymie. Il s'agit surtout du fait que plusieurs dénominations féminisées proposées existent en tant que les noms des machines (par ex. : *balayeuse, faneuse, moissonneuse*, etc.), mais on oublie que ces désignations se sont d'abord rapportées à des femmes exerçant les métiers respectifs et puis, elles ont été appliquées aux machines. Contre cet argument nous pouvons placer le fait que telle homonymie existe aussi

pour quelques métiers au masculin : *brocheur, conditionneur, promoteur, conservateur, distributeur*, etc. (voir Becquer, et al. 30). Il reste à noter que l'homonymie est un phénomène naturel présent dans chaque langue et que l'ambiguïté possible est levée par le contexte.

Un autre argument des adversaires de la féminisation linguistique est d'ordre phonétique – c'est l'euphonie. Certains termes (comme *sapeuse-pompière, proviseuse*, etc.) sonnent mal à l'oreille de quelques gens. Quoi dire ? « Il est vrai que la néologie est dissonante quand elle est dérangeante. » (Becquer, et al. 32) En outre, il existe beaucoup d'autres termes qui peuvent être considérés comme euphoniques mais sont, malgré ce défaut, utilisés couramment ; les multiples anglicismes en témoignent.

Ensuite, il y a la dévalorisation : « pour beaucoup de femmes, féminiser un nom de métier revient à le dévaloriser » (Becquer, et al. 32). Il s'agit des hautes fonctions dans l'administration ou dans l'armée comme *conseiller/ère, ambassadeur/rice, préfet/ète, colonel/lle*, etc. Une des raisons peut être celle que les formes féminines traditionnellement désignaient les épouses de ces fonctionnaires. Mais cet emploi est sorti de l'usage et en plus, et de nouveau, l'ambiguïté possible est levée par le contexte. L'autre raison donc entre en jeu : les femmes veulent conserver les dénominations au masculin « pour signifier la stricte identité entre leur travail et celui de leur collègues masculins [et pour] se marquer comme exceptionnelles » (Bouchard, et al. 65–66). Ce dernier argument révèle une polémique intéressante. En fait, c'est un paradoxe : si les femmes acceptent les dénominations masculines, elles acceptent en même temps le fait que le masculin (et les hommes, par extension) est jugé plus prestigieux que le féminin. Cela donc souligne l'inégalité entre les sexes, parce que les femmes ne seront jamais considérées égales aux hommes (en matière de qualifications, connaissances, compétences, etc.) si les désignations au masculin restent supérieures par rapport aux désignations féminines. Autrement dit, « à considérer nos dénominations, on peut croire que le pouvoir, les responsabilités, la haute qualification, le prestige, continuent d'être l'apanage exclusif des hommes » (Bouchard, et al. 66).

Finalement, les opposants de la féminisation des noms de métiers et fonctions relèvent l'argument de la valeur neutre du masculin. Ici, il faut accentuer deux choses. Premièrement, il est à noter que dans la catégorie des animés « on ne peut pas parler de substantif neutre ; un nom est soit masculin, soit féminin » (Becquer, et al. 36). Néanmoins, c'est le masculin qui a pris la fonction non marqué, c'est-à-dire neutre. Et cela s'applique aussi aux cas où les substantifs de deux genres sont employés dans le même syntagme ; l'adjectif qui les modifie sera donc au masculin. Secondement, il y a la question de l'emploi générique. C'est aussi le masculin qui est utilisé pour la neutralisation grammaticale. Cette fonction est acceptable quand le nom générique est employé au pluriel. Cependant, les ambiguïtés peuvent apparaître au singulier. « L'homme » peut désigner soit une quelconque personne soit un individu particulier du sexe masculin. Il faut examiner le contexte pour résoudre la question. Mais, globalement, nous pouvons affirmer que quand c'est la profession ou la fonction qui est désignée, l'emploi du masculin générique est admis, mais dès qu'il s'agit d'une personne particulière, il est nécessaire de distinguer entre le féminin et le masculin. L'emploi des tournures comme « Madame le Ministre » s'oppose à la logique, la grammaire et la civilité (Becquer, et al. 39).

Avant de traiter la féminisation linguistique en France nous regarderons la situation linguistique dans les trois autres pays francophones mentionnés ci-dessus.

### **3.2.2 Le Québec**

Comme nous l'avons déjà constaté, le Québec est un pays pionnier de la féminisation linguistique, probablement grâce à l'influence du féminisme états-unien. Dès 1979, l'Office de la langue française (l'« opérateur » de la politique linguistique du gouvernement) a publié des recommandations sur l'emploi des formes féminines dans la sphère

professionnelle (Bouchard, et al. 7). Quelques années plus tard, en 1986, le document qui fait l'autorité en la matière a été publié : *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*. Il a proposé

une analyse des formes féminines, anciennes et nouvelles, en privilégiant celles déjà sanctionnées par les « leaders d'opinion », [...] mais en laissant le soin à l'utilisateur ou l'utilisatrice de la langue de faire son choix parmi les formes régulières, possibles, attestées ou recommandées (Bouchard, et al. 10).

En 1991, un autre document proposé par l'Office de la langue française a suivi. Celui-ci a été intitulé *Au féminin, guide de féminisation des titres de fonctions et des textes* et il a introduit deux principes de base en ce qui concerne la rédaction des textes non sexistes. Il s'agit de l'usage des formes féminines à côté des formes masculines (des noms aussi bien que des pronoms) et de l'emploi des termes génériques et des tournures neutres. La collection des documents officiels a été complétée par *Le français au bureau*, qui a été publié par l'Office de la langue française. Ce guide a proposé la liste la plus complète des formes féminines qui sont en usage au Québec.

Il faut noter que le procédé de la féminisation linguistique consiste en deux stratégies essentielles. Premièrement, c'est l'introduction des équivalents féminins des noms de métiers, titres, fonctions et grades. Cette partie pose peu de problèmes du fait que les obstacles d'ordre morphologique sont rares. Secondement, il s'agit de la féminisation des textes qui se reflète surtout en usage des désignations au féminin et au masculin dans un même syntagme et en recours aux tournures neutres. Dans la pratique, cela ressemble aux énoncés suivants : par ex. « les Québécois et les Québécoises », « le personnel enseignant » (au lieu de « les enseignants »), « citoyenneté » (remplace « citoyens »), etc. On notera qu'outre le Québec cette pratique est presque inexistante. Nous revenons sur le sujet de la féminisation du discours dans 3.3.

Pour conclure, nous pouvons constater que la pratique de la féminisation des noms de métiers et titres est « solidement ancrée dans les mœurs et dans le français du Québec » (Bouchard, et al. 13). Pour ce qui est de la féminisation au niveau textuel, elle était plus lente à se répandre,

mais elle a su se trouver une voie dans l'usage québécois. Et comme nous le verrons dans les lignes suivantes, le Québec reste le pays le plus en avance en la matière de la féminisation.

### 3.2.3 La Suisse romande

L'organisme officiel qui est responsable pour les matières linguistiques en Suisse est la Délégation à la langue française de Suisse romande (DLF). Elle est aussi chargée de suivre et de prendre une position par rapport aux débats sur la féminisation linguistique. En ce qui concerne les actions prises par les administrations officielles, elles sont suivantes : en 1988, l'Etat de Genève a adopté un *Règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métiers, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels* (« Législation genevoise », *Site officiel de l'Etat de Genève*). Les recommandations aux administrations des cantons francophones ont été publiées par la Chancellerie fédérale en 1991 dans un document intitulé *Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs*. C'était aussi en 1991 que les cantons de Genève et de Jura ont conjointement publié le *Dictionnaire féminin-masculin de professions, des titres et des fonctions*. De point de vue théorique la féminisation est donc bien implantée dans la politique linguistique de la Suisse romande.

Dans la pratique, la situation est un peu différente. Bien que les oppositions se soient exprimées, il existe un consensus relatif en matière de la féminisation du lexique qui permet des formulations non discriminatoires (Bouchard, et al. 35). Ce qui pose des problèmes, c'est la féminisation des textes. Le redoublement des formes (tel qu'il existe au Québec) est senti comme redondant et menant à des répétitions excessives : telle pratique est censée exiger

en phase de rédaction, une attention particulièrement astreignante, notamment pour maîtriser l'ensemble des accords... De surcroît, le décodage est rendu inutilement coûteux et compliqué, l'attention des lecteurs étant constamment ramenée à une donnée sémantique – l'opposition entre le sexe masculin et le sexe féminin – qui

peut s'avérer totalement non pertinent dans le contexte de communication concernée. (Bouchard, et al. 38)

A part les raisons émanant de la stylistique, l'attitude plutôt négative envers la féminisation au niveau discursif peut s'expliquer par le fait que l'idée de l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore solidement établie dans la société suisse.

### **3.2.4 La Communauté française de Belgique**

En Belgique francophone l'introduction officielle de la féminisation des noms de métiers a démarré au début des années 1990. Plus particulièrement, en 1993 le Conseil de la Communauté a adopté un décret qui prescrit l'emploi des formes féminines dans tous les documents publiés par les administrations de la Communauté. Un an plus tard le Service de la langue française du Ministère de la Communauté française et le Conseil supérieur de la langue française ont publié le guide officiel, intitulé *Mettre au féminin*, qui compris une liste des noms de professions et fonctions au féminin et au masculin. Cette publication a suscité des réactions passionnées de la part du public et de la presse. Il est intéressant de noter que parmi les arguments contre la féminisation, qui sont d'une grande partie identiques aux ceux que nous avons présenté ci-dessus, on a cité le suivant : « *La Belgique n'a pas le droit de réformer la langue française ; seuls les Français peuvent exercer cette prérogative.* » (Bouchard, et al. 68) Cela semble être une particularité belge parce qu'un argument pareil n'était relevé ni au Québec ni en Suisse. Cela témoigne aussi de l'attitude des Belges envers le français parce que la langue est toujours la propriété de l'utilisateur. Mais revenons à la féminisation. En considérant la situation linguistique de la Belgique francophone nous pouvons constater que la pratique de la féminisation des noms de professions et fonctions n'est pas universellement répandue. De l'autre côté, il faut affirmer que le « changement linguistique, qui, touchant aux habitudes des différents individus d'un corps social, est de manière générale caractérisé par sa

lenteur, puisqu'il n'est pas rare que les formes en concurrence coexistent durant plusieurs siècles » (Bouchard, et al. 77). De nouveau, la relation étroite entre la langue et la société est à considérer.

### 3.2.5 La France

La France est le deuxième pays de la francophonie, après Québec, à avoir tenté d'instaurer la féminisation dans la sphère du travail. En 1984, la ministre des droits de la femme Yvette Roudy a établi une commission chargée de la féminisation des noms de métiers et de fonctions. Cette tentative a été rigoureusement opposée par l'Académie française. Néanmoins, en 1986, la commission a publié une circulaire qui a prescrit l'emploi des formes féminines dans tous les documents officiels émanant des administrations de l'Etat. Malheureusement, la circulaire n'a pas été mise en pratique. L'idée de la féminisation a été reprise dix ans plus tard avec la mission de l'Institut national de la langue française (INaLF). En 1999, l'INaLF a publié un Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions intitulé *Femme, j'écris ton nom*. Ce document fournit une liste des désignations au féminin et au masculin et en même temps il donne des règles morphologiques de la féminisation qui peuvent être appliquées universellement.

La pratique de la féminisation est promue dans la presse (et autres médias) ce qui ouvre la voie aux usagers. Néanmoins, quelques réserves sont toujours présentes. La féminisation n'est pas acceptée partout ce qui se traduit par les incohérences occasionnelles : « dans un même article, dans un même journal (le même jour, ou à des dates différentes), le même mot est tantôt féminisé, tantôt non féminisé, le titre peut comporter un terme que l'on ne retrouve pas féminisé dans le corps de l'article » (Bouchard, et al. 57). Encore une fois, cela prouve que les « nouveautés » sont en général lentes à s'instaurer.

### 3.2.6 Règles de la féminisation des noms de professions et fonctions

Tout comme chaque procédé morphologique la féminisation linguistique obéisse à des règles de la grammaire française. Celles-ci sont décrites d'une façon détaillée dans le Guide d'aide à la féminisation – *Femme, j'écris ton nom*. Pour les besoins du présent travail il serait intéressant de voir seulement la règle concernant les substantifs qui se terminent par *-eur* parce que c'est sur ce point que les quatre pays francophones divergent.

La règle qui s'applique aux substantifs de cette catégorie, telle qu'elle est défini par le guide *Femme, j'écris ton nom* (Becquer, et al. 24–25), spécifie que les noms se terminant par *-eur* (à l'exception de *-teur*) prennent la désinence *-euse* lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct et pour les noms suffixés à partir d'une base nominale empruntée à l'anglais : une *chercheuse*, une *programmeuse*, une *retoucheuse*, une *basketteuse*, etc. Lorsque le nom ne correspond pas à un verbe ou que le verbe n'est pas en rapport sémantique direct avec le nom, on peut choisir entre la désignation épiciène et la désinence *-e* : une *censeur(e)*, une *entrepreneur(e)*, une *gouverneur(e)*, une *professeur(e)*, etc. (Becquer, et al. 24) Les Suisses ont choisi d'employer les noms en *-eure*, les Belges ont opté pour les mots épiciènes, et les Québécois utilisent la terminaison en *-eure* même pour les noms réguliers, la cause étant que la désinence *-euse* est jugée péjorative. Au Québec les formes féminines en *-eure* sont « surtout en vogue pour les noms de professions intellectuelles ou prestigieuses », et elles sont en concurrence avec les formes régulières en *-euse*, et même en *-trice*, *-teuse* : une *chercheuse*, une *compositeuse*, une *metteuse en scène*, etc. (Bouchard, et al. 14). La prolifération de cette désinence témoigne du souci de moindre féminisation ; la différence ne se montre qu'à l'écrit.

En ce qui concerne les noms se terminant par *-teur*, la règle qui s'applique est suivante : lorsqu'il n'y a pas de verbe correspondant au nom

ou que le verbe est apparu postérieurement au nom, lorsqu'il existe un verbe correspondant au nom mais qui ne comporte pas de *-t-* dans sa terminaison ou lorsqu'il y a un substantif relatif au nom et se terminant par *-tion*, *-ture*, *-torat*, la désinence du nom féminin est *-trice*. Dans tous les autres cas, le féminin se forme en *-teuse* : une *aviatrice*, une *rectrice*, une *calculatrice*, une *lectrice*, une *acheteuse*, une *batteuse*, etc. (Becquer, et al. 25). Il existe trois substantifs pour lesquels les formes régulières en *-trice* ne sont plus acceptées : *auteur*, *docteur*, *pasteur*. Pour le français en France il existe le choix entre la forme épïcène et l'adjonction d'un *-e* finale : une *auteur*, une *auteure*, en Belgique francophone on choisit le nom épïcène, le Québec opte pour une *auteure*, et en Suisse, on a conservé la forme régulière : une *autrice* (Bouchard, et al. 36). Voilà une divergence intéressante.

### 3.2.7 Les professions résistant à la féminisation

Bien que les règles de la féminisation des noms de professions et fonctions soient bien définies, il existe un certain nombre des noms qui résistent aux tentatives de les féminiser. Comme nous l'avons déjà constaté, les réticences sont dûes surtout à des raisons d'ordre psychologique et sociologique, puisque la plupart des noms en question ont des formes féminines bien attestées et parfaitement régulières.

En ce qui concerne les noms qui posent des problèmes à la féminisation, il est à remarquer que, en règle générale,

dans la majorité des cas, [ce sont] les termes se rapportant à la haute fonction publique [qui] ne sont pas féminisés [...]. Il en est de même pour ceux qui relèvent du domaine de la justice [...], de la politique [...], de l'armée ou de la police [...], ainsi que pour les titres [...] (Bouchard, et al. 59).

Il est de même intéressant de noter que la plupart des noms en question ont connu leurs formes féminines dans le passé, ces formes ayant disparu au cours des siècles.

D'abord prenons les noms de hautes fonctions publiques. Le cas de *sécrétaire* a été examiné dans le chapitre 3.1.3. Puis, il y a *ambassadeur*

dont la forme féminine est *ambassadrice*. Ce dernier mot a deux sens : il désigne une femme en fonction d'ambassadeur et l'épouse d'un ambassadeur. Néanmoins, quand il s'agit de la femme ambassadeur, le masculin est presque exclusivement appliqué, on s'adresse à « Madame l'Ambassadeur ». L'emploi du masculin peut s'expliquer par le désir d'éviter l'ambiguïté, mais encore une fois, c'est toujours le contexte qui peut décider du sens. Il est encore à remarquer que « dans un sens non diplomatique ("une ambassadrice de la mode française") le mot s'emploie au féminin sans problème » (Yaguello, *Le sexe* 27). Cela contribue à prouver le sens dévalorisant de la forme féminine. Dans le milieu universitaire il existe deux hautes fonctions – doyen et recteur – qui peuvent être exercées par les femmes. Les deux noms ont des équivalents féminins attestés et régulièrement formés en *doyenne* et *rectrice* mais dans la pratique on rencontre « Madame le Doyen » et « Madame le Recteur ». On notera que le déterminant prend aussi la forme du masculin.

Dans le domaine de la justice nous pouvons citer *juge*. Ce nom d'apparence épïcène n'est employé qu'au masculin. De nouveau, c'est « le prestige de la profession qui fait obstacle à la féminisation du titre, et on préfère parler de "Madame le Juge", en dépit du fait que la profession est aujourd'hui très largement ouverte aux femmes » (Yaguello, *Le sexe* 94). Suivant la même ligne sont des noms comme *avocat*, *conseiller*, *magistrat*, *procureur*, *substitut* (voir Bouchard, et al. 59), qui également résistent à la féminisation.

Le monde de la politique nous fournit aussi plusieurs exemples des noms de fonctions qui ne connaissent pas, dans l'usage pratique, leurs équivalents féminins. Parmi eux citons *ministre*, *maire*, *commissaire* qui peuvent passer pour des mots épïcènes et être donc utilisés avec le déterminant féminin, mais c'est plutôt rare. D'autres noms de cette catégorie qui ont des difficultés à s'imposer au féminin sont *président*, *député*, *gouverneur*, *sénateur* (voir Bouchard, et al. 59).

L'armée et la police représentent deux sphères où les femmes constituent une minorité marquée, ce qui se laisse apercevoir dans la

langue. Les noms comme *agent, gendarme, capitaine, colonel, commandant, lieutenant, marin, officier, pilote, soldat* (voir Yaguello, *Le sexe des mots* et Bouchard, et al. 59) sont employés presque exclusivement au masculin. Les formes féminines des certains grades militaires (*colonelle, maréchale, générale*) traditionnellement désignent les épouses de ces hommes, ce qui fait un autre obstacle à leur féminisation (à part la notion de plus grand prestige du masculin).

Une autre catégorie des noms qui résistent à la féminisation est celle des titres. Les désignations comme *chevalier* (de la légion d'honneur), *commandeur* (voir Bouchard, et al. 59) ne connaissent pas leur équivalents féminins, au moins dans l'usage courant.

Plusieurs noms non féminisés relèvent aussi du domaine de l'art. Ici, nous pouvons ranger *compositeur* dont le féminin *compositrice* est peu implanté dans l'usage, de même que *sculptrice*. D'autres mots qui refusent la féminisation comprennent *auteur, écrivain* ou *peintre* (voir Yaguello, *Le sexe des mots*).

Enfin, il nous reste quelques mots qui ne peuvent pas être rangés dans une même catégorie. Commençons avec *chef*. La formation populaire *chêfesse* est sentie comme péjorative ; le guide *Femme, j'écris ton nom* donc propose l'emploi épïcène de *chef* pour désigner les personnes des deux sexes. Nonobstant, le mot s'impose difficilement au féminin. Le féminin n'existe pas pour la désignation *gourmet* : « on a le droit d'être gourmande mais être gourmet est réservé aux hommes » (Yaguello, *Le sexe* 83). De même, l'équivalent féminin n'est pas employé dans les cas de plusieurs substantifs qui se terminent par *-eur* et *-teur* : *chauffeur, imposteur, orateur, possesseur, précurseur, professeur, successeur, vainqueur* (voir Yaguello, *Le sexe des mots*).

La plupart des désignations résistant à la féminisation peuvent être alternativement employées avec le mot *femme* antéposé : *femme-soldat, femme-compositeur, femme-chirurgien, femme-chauffeur*, etc. Mais cette pratique est plutôt rare, parce que « le fait de dire une *femme-écrivain*, une *femme-ministre*, etc., renforce l'idée que ce n'est pas *normal* » (Yaguello,

*Les mots* 169). L'emploi du masculin est donc préféré. Mais ce n'est pas « normal » non plus.

Pour terminer, citons encore les noms où la féminisation pose des vrais problèmes dans la création morphologique. Il s'agit de *clerc*, *conseil*, *témoin*. D'après le guide *Femme, j'écris ton nom* ces mots doivent être employés comme épïcènes, c'est-à-dire avec le déterminant féminin, mais encore une fois, dans la pratique les formes féminines sont plutôt rares.

### 3.2.8 Les professions résistant à la masculinisation

Quoique cela puisse paraître surprenant, il existe des métiers qui ne connaissent que la désignation féminine. Naturellement, c'est parce que certains métiers ont été traditionnellement exercés par les femmes. Au fur et à mesure la nécessité s'est présentée de créer les formes correspondantes au masculin.

Commençons avec *assistante sociale* qui est l'un des mots rares qui sont difficiles à masculiniser. Tout comme dans les cas de la féminisation contraignante, si l'on s'oppose à l'emploi de la forme masculine *assistant social*, ce n'est pas tant pour des raisons d'ordre linguistique, mais plutôt à cause de « l'image que l'on se fait de la fonction » (Yaguello, *Le sexe* 30–31). Cette problématique révèle un paradoxe remarquable : quand il s'agit d'un nom de profession ou fonction non féminisé, le masculin est employé sans problème, mais dès qu'il y a question d'un nom au féminin désignant un homme, l'emploi de la forme féminine est inacceptable, et on a recours à la création d'une désignation tout à fait nouvelle, et d'habitude plus « sublime » que la dénomination d'origine.

Comme l'exemple de ce procédé nous pouvons mentionner deux noms de professions traditionnellement liées avec les femmes : *jardinière d'enfants*, et *sage-femme*. Bien que le guide *Femme, j'écris ton nom* propose la forme masculine dérivée du féminin – *jardinier d'enfants*, celle-ci est sentie comme ridicule et on préfère la désignation *éducateur de jeunes enfants* (voir *Le Portail du Social en France*). Le néologisme peut

fonctionner comme le terme désignant la profession avec le féminin en *éducatrice*, cependant, les femmes restent jardinières.

C'est aussi le cas de *sage-femme*. Pour désigner un homme, l'Académie française a proposé un néologisme *maïeuticien*, formé à partir du mot grec *maïeutiké*. « En philosophie, la maïeutique est la méthode par laquelle Socrate, fils de sage-femme, faisait accoucher les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir. On voit que la fonction de sage-femme est considérablement anoblie en passant au masculin. » (Yaguello, *Le sexe* 141) Néanmoins, ce mot nouveau est peu utilisé ; d'après le guide *Femme, j'écris ton nom*, la forme en *sagehomme* est envisageable (Becquer, et al. 124) et on peut aussi tomber sur *homme sage-femme* (voir « L'accouchement, aussi une affaire des hommes », *Les informations dieppoises*).

A la fin nous citons quelques autres professions qui ont d'abord existées au féminin et leurs équivalents masculins ont été créés postérieurement. Le guide *Femme, j'écris ton nom* propose la liste suivante (Becquer, et al. 124) :

<u>La, une</u>	<u>Le, un</u>
bonne	domestique
bonne d'enfants	garde d'enfants
chambrière	valet de chambre
dame de compagnie	monsieur de compagnie
femme (de)	homme (de)
sténo(dactylographe)	sténo(dactylographe)

Il faut cependant affirmer que les mots de la liste se sont imposés dans l'usage courant et sont employés sans problème.

### 3.3 La féminisation des textes

La féminisation sur le plan textuel présente un autre défi pour les linguistes qui tâchent de rendre la langue non sexiste sur tous les niveaux. Comme nous l'avons observé dans 3.2.2, cette tendance est particulièrement visible au Québec ; dans les autres pays de la francophonie, la France y compris, elle est presque inexistante. Donc tout ce qui sera présenté dans les lignes suivantes, relève de la situation linguistique du Québec, bien que les principes de la féminisation discursive puissent aussi s'appliquer au français parlé dans les pays francophones européens.

Il existe plusieurs stratégies qui permettent une rédaction des textes non discriminatoires.

D'abord, c'est la répétition systématique des substantifs au féminin et au masculin : *les professeurs et les professeures, les Québécoises et les Québécois*, etc. Si les substantifs sont modifiés par un adjectif ou un pronom possessif, démonstratif et indéfini, ceux-ci sont aussi donnés dans leurs formes féminines et masculines : *toutes les professeures québécoises et tous les professeurs québécois*. Contre cette pratique certains ont avancé l'argument que les textes rédigés selon cette stratégie sont souvent trop longs et lourds, mais « à quoi peut-on s'attendre quand il s'agit d'ajouter plus de la moitié de l'humanité ? » (Boivin 264).

La deuxième possibilité est le recours aux tournures neutres et génériques et à l'emploi des noms collectifs : *le personnel enseignant, la population québécoise*. L'emploi des tournures neutres élimine la redondance stylistique, mais de l'autre côté la rédaction des textes suivant ce principe peut être rendue particulièrement difficile à cause de l'inexistence possible des expressions neutres (voir Kadlec 241).

Dans des cas spécifiques (si le sens de la phrase n'est pas compromis), il est possible de supprimer certains mots ou de changer l'ordre des mots : *Les traductions sont de bonne qualité* se dit au lieu de *Les traductions réalisées par les traducteurs et les traductrices sont de bonne qualité*, ou

encore *On a prié les scientifiques de terminer leur travail le plus tôt possible* remplace *Les scientifiques ont été priés de terminer leur travail le plus tôt possible* (cité dans Kadlec 244).

Les trois stratégies de la féminisation des textes mentionnées ci-dessus sont assez couramment employées au Québec, surtout dans les documents émanant de l'administration officielle ; cette pratique est donc plutôt bien implantée dans l'usage linguistique. À part ces trois principes de la féminisation les linguistes du Québec ont proposé d'autres stratégies qui, néanmoins, ne sont pas acceptées.

Dans son œuvre *Pour une langue française non sexiste*, Céline Labrosse recommande l'emploi des pronoms personnels *i* ou *illes* pour désigner la 3<sup>e</sup> personne du pluriel. En ce qui concerne le pronom *i*, c'est la prononciation, trouvée dans le langage familier, du pronom *ils*. Ce pronom peut remplir le rôle d'un neutre, où le féminin et le masculin ne seront plus distingués. La même fonction peut être faite par *illes* : « cette forme, prononcée [il], fusionne les pronoms *ils* et *elles*, et s'avère un reflet fidèle de la prononciation » (Labrosse 80). Il est à noter que cette pratique est modelée sur l'exemple anglais, où le pronom *they* s'applique en même temps aux femmes et aux hommes (et aux inanimés, d'ailleurs). Néanmoins, cette proposition reste dans la sphère de l'utopie linguistique, parce qu'une telle réforme de la morphosyntaxe du français est toujours socialement inacceptable.

Un changement de convention encore plus « audacieux » est celui qui propose que le féminin remplace le masculin en tant que genre neutre, non marqué, générique. Cette proposition est encore moins acceptable pour la société, mais quelques revues féministes ont adopté cet usage et changent le genre générique d'un numéro à l'autre (voir Kadlec 244).

Cependant, dans certains cas spécifiques la forme féminine peuvent être acceptée comme neutre. Il s'agit surtout des désignations des professions où les femmes sont en majorité, comme c'est le cas des *infirmières* ou des *sage-femmes*. Aussi, dans les énumérations il est possible d'alterner les dénominations au féminin et au masculin : « à tous

*les acharnés, les têtes dures, les décidées, les pas arrêtables, les allumés, les fonceuses, les pas barrés, [...] »* (Publicité de Desjardins, cité dans Labrosse 88). De même, cette stratégie de l'alternance des genres peut être employée partout où il est nécessaire de donner des phrases illustratives, générales (dans les dictionnaires, les articles, les brochures, les guides, etc.). De nouveau, certains avancent l'argument que l'alternance des genres peut mener à des malentendus parce que la valeur générique est indissociable du masculin. Mais comme toute expression de la langue, la neutralité du masculin est basée sur une convention langagière, qui n'est pas fixée à jamais et qui peut donc changer.

Pour terminer cette partie nous mentionnerons encore la modification de la règle de priorité du nom masculin et celle de l'accord des adjectifs et d'autres modificateurs avec le nom masculin. En ce qui concerne la première règle, les francophones du Québec préfèrent l'accord avec le substantif le plus proche ; la priorité des noms masculins sur les noms féminins n'est pas donc forcément observée : *les étudiantes et les étudiants québécois* (voir Kadlec 245). Pour ce qui est de l'accord des modificateurs avec les substantifs, il est possible d'employer la règle de proximité qui dit que le modificateur s'accorde avec le nom le plus proche : *trois jours et trois nuits entières, les vendeurs et les vendeuses sont compétentes* (cité dans Labrosse 86). Il est à noter que les deux pratiques sont plutôt bien acceptées et répandues dans l'usage québécois.

En somme, la féminisation des textes est un phénomène courant au Québec, employé depuis des années. Pour ce qui est des pays francophones européens, qui sont beaucoup plus conservateurs, il faut d'abord attendre la généralisation de la féminisation lexicale avant que la féminisation discursive puisse devenir le sujet des débats linguistiques.

Pour terminer, il faut affirmer que la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions « ne relève pas d'une sorte de mode, ni du goût de quelques femmes féministes ou politiques, [...] mais elle est avant tout l'expression naturelle qui permet de rendre compte – puisque les

mots existent pour dire les choses – d’une situation désormais irréversible » (Becquer, et al. 19). Néanmoins, les oppositions ne sont pas rares à rencontrer : « il faut garder en mémoire qu’un substantif féminin nouveau, même parfaitement formé (*députée*), ou d’une forme déjà existante (*judge*), rencontre le double handicap de la néologie et de la péjoration souvent attachée au féminin » (Becquer, et al. 8). Puisque la morphologie ne fait pas obstacle à la féminisation de la majorité des noms de professions et fonctions, il faut chercher les raisons dans la psychologie et le comportement de la société. Au vrai, ce qui est le plus étrange, c’est le fait que ce sont souvent les femmes eux-mêmes qui exigent d’être désignées par un nom masculin. L’égalité entre les sexes au niveau linguistique ne sera jamais établie si les femmes, qui ont réussi, ne laissent pas refléter ce fait dans la langue.

## Conclusion

Dans ce mémoire de maîtrise nous avons essayé de présenter la problématique de la féminisation linguistique dans plusieurs perspectives.

Dans la première partie nous avons tenté de discerner les sources idéologiques de la féminisation de la langue dans le mouvement de la *political correctness* et dans le féminisme. Tout au long de son histoire le politiquement correct a été assimilé à une tentative de normalisation du comportement, y compris le comportement langagier. En prescrivant comment parler, et surtout comment ne pas parler, la *political correctness* entre en conflit avec la liberté d'expression ce qui est l'un de points controverses du mouvement. Mais l'idée qui sous-tend le politiquement correct n'est pas si condamnable – c'est l'idée de l'égalité sociale qui se manifeste aussi sur le plan linguistique. En associant cet idéal à la lutte féministe pour la libération des femmes et pour la valorisation du point de vue féminin, nous avons là les efforts de la féminisation linguistique.

La deuxième partie du mémoire a traité la féminisation linguistique comme telle. Nous avons présenté les défis que les partisans et les partisans de la féminisation lancent à la langue et à la société jusqu'aujourd'hui dominée par les hommes. D'abord, nous avons montré que les hommes tendent de s'approprier le pouvoir discursif et le contrôle de la conversation ce qui limite les femmes dans leurs efforts pour présenter leurs opinions. Puis, nous avons prouvé que l'identité sociale d'une femme repose sur celle de son mari (ou de son père) ce qui se traduit par l'emploi des deux titres différents – Mademoiselle et Madame – et des patronymes. Et dernièrement, nous avons contesté le principe du masculin générique, et surtout l'emploi de *homme* pour désigner les hommes aussi bien que les femmes, le principe qui peut parfois mener à des énoncés absurdes du type « un homme sur deux est une femme » (Labrosse 39). Comme nous avons montré, la langue française dispose de plusieurs désignations synonymiques qui peuvent remplacer l'*homme* dans son rôle du nom générique.

Et finalement, dans la troisième partie nous avons présenté quelques aspects pratiques de la féminisation linguistique. Il s'agissait surtout des inégalités dans le vocabulaire et de l'introduction souvent difficile des équivalents féminins des noms de métiers et fonctions en France, au Québec, dans la Communauté française de Belgique et en Suisse romande. L'inégalité entre les femmes et les hommes se montre au niveau du vocabulaire dans les expressions qui excluent la participation féminine (telle que *rire dans sa barbe*), qui donnent des images stéréotypiques et misogynes des femmes (telle que *croqueuse de diamants*) et qui ont un sens différent au masculin et au féminin, le féminin étant souvent dévalorisé (telle que *couturier* et *couturière*). L'introduction des féminins des désignations de professions est souvent difficile à cause des raisons d'ordre psychologique et socioculturel, bien que les opposants veuillent donner les raisons morphosyntaxiques, telles que l'homonymie, l'euphonie et la valeur neutre du masculin. Les oppositions sont surtout présentes dans les pays francophones européens ; les Québécois ont accepté la féminisation lexicale et même la féminisation des textes qui y fait suite.

En revenant à notre proposition du début – que tous les êtres humains sont égaux –, nous dirons que la féminisation linguistique ouvre la voie vers une langue plus équitable qui sait apprécier le point de vue de tous les gens, soient-elles les femmes ou les hommes.

## BIBLIOGRAPHIE

### Le politiquement correct

BANNING, Marlia E. « The Limits of PC Discourse: Linking Language Use to Social Practice. » *Pedagogy* Spring 2004: 191–214.

BOULANGER, Jean-Claude. « À propos de l'arrimage entre le dictionnaire et la néobienséance. » *Les linguistes et les questions de langue au Québec*. Ed. Denise Deshaies, Conrad Ouellon. Québec: Centre International de Recherche en Aménagement Linguistique, 1998. 158–170.

ELLIS, Frank. « Political Correctness and the Ideological Struggle: From Lenin and Mao to Marcuse and Foucault. » *The Journal of Social, Political and Economic Studies* Winter 2002: 409–444.

FASSIN, Éric. « 'Political correctness' en version originale et en version française. Un malentendu révélateur. » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 1994: 30–42. Le 28 mars 2009  
<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs\\_0294-1759\\_1994\\_num\\_43\\_1\\_3071](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1994_num_43_1_3071)>.

HAROCHE, Claudine, MONTOIA, Ana. « La codification des comportements et des sentiments dans la *Political Correctness*. » *Revue française de science politique* 1995: 379–395. Le 02 mars 2009  
<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp\\_0035-2950\\_1995\\_num\\_45\\_3\\_403536](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_3_403536)>.

HOLLANDER, Paul. « 'Imagined Tyranny'? Political Correctness Reconsidered. » *Academic Questions* Fall 1994: 51–73.

KIMBALL, Roger. « Political Correctness. Or, the Perils of Benevolence. » *The National Interest* Winter 2003/2004: 158–165.

STIMPSON, Catharine R. « Can Things Ever Be Perfectly Correct? » *College Literature* Octobre 1994. Le 24 mars 2009  
<<http://web.ebscohost.com/ehost/detail?vid=1&hid=2&sid=df3b2217-97fa-47a7-9bf0-4025d1542395%40sessionmgr3&bdata=JnNpdGU9ZWlhvc3QtbGl2ZQ%3d%3d#db=a9h&AN=9503131235>>.

STROSSEN, Nadine. « The Controversy Over Politically Correct Speech. » *USA Today Magazine* Novembre 1992. Le 24 mars 2009  
<<http://web.ebscohost.com/ehost/detail?vid=1&hid=3&sid=5d2dd6a4-9b1c-4c2f9f94f2edfab80f3%40SRCSM1&bdata=JnNpdGU9ZWlhvc3QtbGl2ZQ%3d%3d#db=a9h&AN=9302142048>>.

## Le féminisme

DE GOUGES, Olympe. *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. 1791. [Google Scholar. Le 10 mai 2009 <<http://scholar.google.com/>>.]

DESCARRIES, Francine. « Le projet féministe à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : une projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens. » *Cahiers de recherche sociologique*. Montréal: Département de sociologie de l'UQAM, 1998. Le 09 mai 2009 <[http://classiques.uqac.ca/contemporains/descarries\\_francine/projet\\_feministe/projet\\_feministe.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/descarries_francine/projet_feministe/projet_feministe.html)>.

FREEMAN, Jo. « The Women's Liberation Movement: Its Origins, Structures and Ideas. » 1971. [Special Collections Library. Duke University. Le 08 mai 2009 <<http://scriptorium.lib.duke.edu/wlm/womlib/>>.]

JENSON, Jane. « Le féminisme en France depuis mai 68. » *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 1989: 55–67. Le 08 mai 2009. <[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs\\_0294-1759\\_1989\\_num\\_24\\_1\\_2185](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1989_num_24_1_2185)>.

LOVEDAY, Veronica. « Feminism and the Women's Rights Movement. » *Feminism & the Women's Rights Movement* 2005. Le 08 mai 2009 <<http://web.ebscohost.com/ehost/detail?vid=1&hid=12&sid=5344428f-c0c0-44c999593a446e7705b8%40sessionmgr2&bdata=JnNpdGU9ZWwhvc3QtbG12ZQ%3d%3d#db=f5h&AN=17989370>>.

PEPRNÍK, Jaroslav. *A Guide to British Studies*. Olomouc: Univerzita Palackého, 2003.

PERNOUD, Régine. *Žena v době katedrál*. Praha: Vyšehrad, 2002.

TOUPIN, Louise. « Les courants de pensée féministe. » *Qu'est que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années*. Montréal: Relais-femmes, 1997. Le 09 mai 2009 <[http://classiques.uqac.ca/contemporains/toupin\\_louise/courants\\_pensee\\_feministe/courants\\_pensee.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee.html)>.

WOLLSTONECRAFT, Mary. *A Vindication of the Rights of Woman*. 1<sup>e</sup> éd. 1792. London: Campbell, 1992.

## La féminisation linguistique

BECQUER, Anne-Marie, CERQUIGLINI, Bernard, CHOLEWKA, Nicole, COUTIER, Martine, FRÉCHER, Josette, MATHIEU, Marie-Josèphe. *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Paris: Institut national de la langue française, 1999.

Le 24 mars 2009 <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174/index.shtml>>.

BOIVIN, Michelle. « La féminisation du discours : le pourquoi. » *Canadian Journal of Women & the Law* 1997: 235–268.

BOUCHARD, Pierre, GUILLOTON, Noëlle, VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, DE PIETRO, Jean-François, BÉGUELIN, Marie-José, MATHIEU, Marie-Josèphe, MOREAU, Marie-Lousie. « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique. » *Français & Société* 10 Décembre 1999.

DISTER, Anne. « La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. Etat des lieux dans un corpus de presse. » *Actes des JADT* 1994: 313–324.

HOUDEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie. « Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporaine. » *Recherches féministes* 1992: 153–159.

KADLEC, Jaromír. *Francouzština v Kanadě*. Olomouc: Univerzita Palackého, 2005.

LABROSSE, Céline. *Pour une langue française non sexiste*. Montréal: Les Intouchables, 2003.

LAMOTHE, Jacqueline, LABROSSE, Céline. « Un fragment du féminisme québécois des années 80 : la féminisation linguistique. » *Recherches féministes* 1992: 143–151.

MICHARD, Claire. « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique. » *Mots* 1999: 29–47.

YAGUELLO, Marina. *Le sexe des mots*. 1<sup>e</sup> éd. 1989. Paris: Seuil, 1995.

YAGUELLO, Marina. *Les mots et les femmes*. 1<sup>e</sup> éd. 1978. Paris: Payot & Rivages, 2002.

## Dictionnaires

*Dictionnaire d'expressions et locutions*. Ed. Alain Rey, Sophie Chantreau. Paris: Le Robert, 2003.

*Le Petit Larousse*. Dir. Philippe Merlet, Anémone Berès. Paris: Larousse, 2003.

## Sites Internet

« L'accouchement, aussi une affaire des hommes. », *Les informations dieppoises*, le 28 avril 2009, <<http://www.infos-dieppoises.fr/Archives2003/HommeSageFemme.htm>>.

« Dossier 68: Nouveau point de départ pour le féminisme. », *Alternative Libertaire*, le 08 mai 2009, <<http://www.alternativelibertaire.org/spip.php?article1967>>.

« Etudes féministes. » *Université Laval*. <[http://www.etudesfeministes.fss.ulaval.ca/ChaireClaire-Bonenfant/etudes\\_feministes.html](http://www.etudesfeministes.fss.ulaval.ca/ChaireClaire-Bonenfant/etudes_feministes.html)>.

« Guide de féminisation ou La représentation des femmes dans les textes. » *Université du Québec à Montréal*. Le 25 avril 2009. <[http://www.instances.uqam.ca/guide/guide\\_feminisation.html#stratpr%C3%A9s](http://www.instances.uqam.ca/guide/guide_feminisation.html#stratpr%C3%A9s)>.

« Institut de recherches et d'études féministes. » *Université du Québec à Montréal*. <<http://www.iref.uqam.ca/>>.

« La langue française. », *Académie française*, le 1<sup>er</sup> mai 2009, <<http://www.academie-francaise.fr/langue/index.html>>.

« Législation genevoise. » *Site officiel de l'Etat de Genève*. Le 26 avril 2009. <[http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_B2\\_05P13.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_B2_05P13.html)>.

« Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titres. » *Site officiel de la Communauté française de Belgique*. Le 27 avril 2009. <<http://www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>>.

*Le Portail du Social en France*. Le 28 avril 2009. <<http://educateurdejeunesenfants.lesocial.fr/>>.